



Compte-rendu Bureau du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

le 5 octobre 2018
Salle du Conseil municipal au Teich

Étaient présents :

Président :

- François DELUGA, commune du Teich.

Vice-présidents :

- Claude BONNET, SEPANSO,
- Thierry LAFON, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- Michel SAMMARCELLI, syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA).

Membres :

- Jean-François ACOT-MIRANDE, Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon (A2DBA),
- Olivier ARGELAS, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),
- Christine BERTRAND, comité départemental de la Gironde de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM 33),
- Jean-Jacques EROLES, commune de La Teste-de-Buch.
- *Ronan LE SAOUT, directeur adjoint délégué à la mer et au littoral à la direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde, représentant le préfet maritime de l'Atlantique.*
- Jean-Yves ROSAZZA, commune d'Andernos-les-Bains,
- Jacques STORELLI, Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon (CEBA).

Étaient excusés :

Vice-présidents :

- Mireille DENECHAUD, Union Nationale des Associations de Navigateurs de la Gironde (UNAN 33).

Membres :

- François BEYRIES, sous-préfet de l'arrondissement d'Arcachon,
- Alexis BONNIN, union professionnelle du nautisme du Bassin d'Arcachon industries nautiques (UPNBA),
- Hervé BRUNELLOT, directeur de la direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde (DDTM 33),

Équipe du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon :

- Melina ROTH, directrice déléguée,
- Matthieu CABAUSSEL, chargé de mission « activités maritimes »,
- Benoit DUMEAU, chargé de mission « écosystèmes marins »,
- Kévin LELEU, chargé de mission « ressources maritimes »,
- Nathalie PRISCA, assistante administrative.

Sommaire

1. Approbation de l'ordre du jour	4
2. Validation du compte-rendu de la séance du 24 mai 2018.....	4
3. Avis.....	5
3.1. Projet d'AOT pour l'implantation d'un perré de défense contre la mer sur le DPM de la commune de Lège-Cap-Ferret – M. COAT	5
3.2. Projet d'AOT pour l'implantation d'un perré de défense contre la mer sur le DPM de la commune de Lège-Cap-Ferret – M. PONIATOWSKI	7
3.3. Projet de rechargement d'urgence sur la pointe du Cap Ferret.....	8
4. Attribution de subvention.....	11
5. Points d'information.....	12
5.1. Réhabilitation du Banc des Jacquets - Suite	12
5.2. Classement des cours d'eau.....	13
5.3. Projet d'aménagement de la zone portuaire des prés salés Ouest de La Teste-de-Buch	14
5.4. Réflexion concertée sur les zostères	15
5.5. Réflexion sur la recherche de solutions alternatives à l'emploi de biocides sur les carènes de bateaux	16
5.6. Quelle stratégie collective pour les mouillages ?	17
5.7. Signalétique à l'entrée des bourgs	18
5.8. Caractérisation des patrimoines portuaires	19
5.9. Premiers retours sur les animations de la saison 2018	19
5.10. Organisation de la « journée du Parc naturel marin » 2019.....	19
5.11. Effectif et moyen nautique du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon.....	20
6. Question diverses	20

Le Président, François DELUGA, ouvre la séance.

Avant de commencer, le Président informe les membres du Bureau que l'AFB fait l'objet d'un recours déposé par le CEBA portant sur une demande d'annulation du PV du Conseil de gestion du 21 mars 2018 et des décisions qui ont suivi. Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon n'ayant pas de statut juridique, c'est l'AFB qui établira le mémoire en réponse au tribunal administratif.

1. Approbation de l'ordre du jour

Le Président présente l'ordre du jour qui est approuvé à l'unanimité après modification :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Validation du compte-rendu de la séance du 24 mai 2018
3. Avis
 - Projet d'AOT pour l'implantation d'un perré de défense contre la mer sur le DPM de la commune de Lège-Cap-Ferret – M. COAT
 - Projet d'AOT pour l'implantation d'un perré de défense contre la mer sur le DPM de la commune de Lège-Cap-Ferret – M. PONIATOWSKI
 - Projet de rechargement d'urgence sur la pointe du Cap Ferret
4. Attribution de subvention
5. Points d'information
 - Réhabilitation du Banc des Jacquets - Suite
 - Classement des cours d'eau
 - Projet d'aménagement de la zone portuaire des prés salés Ouest de La Teste-de-Buch
 - Réflexion concertée sur les zostères
 - Réflexion sur la recherche de solutions alternatives à l'emploi de biocides sur les carènes de bateaux
 - Quelle stratégie collective pour les mouillages ?
 - Signalétique à l'entrée des bourgs
 - Caractérisation des patrimoines portuaires
 - Premiers retours sur les animations de la saison 2018
 - Organisation de la « journée du Parc naturel marin » 2019
 - Effectif et moyen nautique du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon
6. Questions diverses

Délibération **L'ordre du jour modifié est approuvé.**

PNMBA_bur_2018_12

2. Validation du compte-rendu de la séance du 24 mai 2018

Le compte-rendu de la réunion du Bureau du 24 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

Délibération **Le compte-rendu du Bureau du 24 mai 2018 est approuvé.**

PNMBA_bur_2018_13

3. Avis

3.1. Projet d'AOT pour l'implantation d'un perré de défense contre la mer sur le DPM de la commune de Lège-Cap-Ferret – M. COAT

Par courrier électronique de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde (DDTM 33) du 3 septembre 2018, le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon a été saisi pour avis concernant une demande d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) pour l'implantation d'un perré de défense contre la mer sur le Domaine public maritime (DPM) de la commune de Lège-Cap-Ferret. Le projet d'AOT serait accordé pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

Présentation et analyse du projet

De proche en proche, les épis, les perrés et les réensablements constituent un dispositif global de lutte contre l'érosion, qui résulte d'une somme d'initiatives individuelles, mais ne sont pas portés par une vision stratégique d'ensemble.

Ce projet d'AOT prévoit un perré composé de bois brut sur une emprise de 72 m², positionné sur le DPM et qu'en cas de travaux sur l'ouvrage, que l'alignement actuel doit être respecté de même que son épaisseur, que le pétitionnaire recueille l'avis favorable de la DDTM et demande une autorisation de circulation sur le DPM pour les engins le cas échéant et que dans l'éventualité de la réalisation d'un escalier, celui-ci devra être intégralement intégré au perré sans empiètement au-delà du pied de l'ouvrage.

Le projet d'AOT ne prévoit pas de prescriptions détaillées relatives à la conformité du dimensionnement de l'ouvrage avec les règles de l'art du génie civil. L'escalier actuellement présent est en saillie sur l'ouvrage. L'emprise de l'AOT intègre l'enrochement qui était en place au pied de l'ouvrage. Il n'est pas précisé s'il joue un rôle fonctionnel après les travaux de remplacement. Il a été constaté que des travaux sont réalisés, avec une reprise complète de l'ouvrage en amont de la délivrance de l'AOT.

Proposition technique

Ce projet d'AOT s'inscrit dans une démarche globale de régularisation administrative des ouvrages existants sur le DPM, portée par la DDTM 33.

Une analyse technique favorable est proposée pour ce projet.

Néanmoins compte tenu des éléments du dossier, et considérant qu'en l'état actuel des connaissances le Bureau ne dispose pas des éléments permettant d'apprécier la pertinence globale de cet ouvrage pour répondre aux enjeux et aux objectifs de la lutte contre l'érosion et la conformité de son dimensionnement au regard des règles de l'art du génie civil, cette analyse technique est assortie des recommandations suivantes :

- une date de prise d'effet de l'AOT qui couvre la réalisation des travaux restants ;
- l'intégration de ce perré dans une réflexion stratégique globale de lutte contre l'érosion, avec une mise en conformité de l'ouvrage le cas échéant ;
- la recherche d'un dimensionnement conforme aux règles de l'art du génie civil avec notamment des précisions sur le dimensionnement de l'ouvrage et sa continuité avec les perrés adjacents ;
- l'emploi de matériaux permettant de prévenir toute contamination du milieu marin ;
- si l'enrochement au pied de l'ouvrage n'a pas de rôle fonctionnel, une suppression après travaux et une modification du périmètre de l'AOT pour correspondre à la réalité de l'emprise au sol de l'ouvrage ;

- un suivi de la mise en conformité de l'ouvrage existant avec les prescriptions techniques particulières de l'AOT.

François DELUGA rappelle l'importance de définir un référentiel à destination des propriétaires leur indiquant la réglementation et les préconisations attendues en matière de paysage, de matériaux, etc.

Michel SAMMARCELLI précise que depuis des décennies, les propriétaires créent ou refont leur perré selon leurs besoins, leur connaissance, les conseils de l'artisan du coin, etc. sans savoir qu'ils sont sur le DPM. A l'heure actuelle, une majorité d'entre eux ignorent la situation juridique.

François DELUGA relève le nombre croissant positif de demande de régularisation d'AOT, mais aussi que ces régularisations ne se font pas forcément dans les règles.

Ronan LE SAOUT rappelle que l'objectif est dans un premier temps d'identifier les propriétaires pour dans un deuxième temps leur présenter un cahier des charges avec des prescriptions techniques.

François DELUGA insiste sur l'accélération attendue de cette mise en place et de l'attention nécessaire sur l'encadrement et le contenu des AOT.

Jean-Jacques EROLES indique qu'au niveau de la côte pylataise, la commune de La Teste-de-Buch travaille avec la DDTM 33 sur une autorisation globale. Les riverains situés en première ligne se sont réunis en assemblée générale et ont voté pour cette solution.

Jacques STORELLI souhaiterait qu'un courrier pédagogique soit envoyé à tous les propriétaires en première ligne sur le littoral et demande qui pourrait le faire.

François DELUGA précise que c'est la DDTM 33 qui détient cette compétence. Il demande aux services de l'État de bien vouloir faire un courrier aux différents propriétaires dans un premier temps pour leur indiquer les démarches à suivre. Ensuite, il convient de mettre en place un dialogue avec les communes, les services de l'État et le Parc naturel marin afin de produire un cahier des charges commun.

Thierry LAFON demande si ces AOT produisent une redevance et demande s'il ne faudrait pas un arrêté préfectoral sur le plan réglementaire comme cela est le cas pour les ostréiculteurs.

Plusieurs membres précisent que ce sont des travaux privés et les propriétaires font appel à des maîtres d'ouvrage ne connaissant pas forcément les règles de ces travaux.

En ce qui concerne l'appel à redevance, Melina ROTH précise que pour le projet qui est instruit, le projet d'AOT ne prévoit pas de redevance.

Ronan LE SAOUT précise que toute occupation du DPM fait appel à une redevance définie par le DRFIP mais qu'elle peut être nulle.

Jean-François ACOT-MIRANDE questionne la procédure en cas de travaux urgents. François DELUGA précise qu'en cas d'urgence absolue, les travaux peuvent être effectués dans un cadre particulier, conformément à la réglementation.

Christine BERTRAND demande s'il est possible de fixer une date pour informer les propriétaires et pour rédiger le cahier des charges. Ronan LE SAOUT réserve sa réponse en ce qui concerne la réalisation d'un cahier des charges.

Melina ROTH propose à ce stade d'engager déjà la production d'un référentiel qui pourrait apporter une base de référence aux pétitionnaires. François DELUGA précise qu'une présentation pourrait être

faite à un prochain Bureau. Il insiste aussi sur le fait que la mise en place d'une base de référence consolidée faciliterait les procédures.

Suite à ces échanges, le Bureau décide d'émettre un avis favorable assorti de recommandations.

Délibération	Le Bureau du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon émet, à l'unanimité, un avis favorable assorti de recommandations concernant la demande d'AOT par M. COAT pour l'implantation d'un perré de défense contre la mer sur le DPM de la commune de Lège-Cap-Ferret.	PNMBA_bur_2018_14
---------------------	--	--------------------------

3.2. Projet d'AOT pour l'implantation d'un perré de défense contre la mer sur le DPM de la commune de Lège-Cap-Ferret – M. PONIATOWSKI

Par courrier électronique de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde (DDTM 33) du 27 août 2018, le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon a été saisi pour avis concernant une demande d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) pour l'implantation d'un perré de défense contre la mer sur le Domaine public maritime (DPM) de la commune de Lège-Cap-Ferret. Le projet d'AOT serait accordé à M. PONIATOWSKI (pétitionnaire) pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

Présentation et analyse du projet

De proche en proche, les épis, les perrés et les réensablements constituent un dispositif global de lutte contre l'érosion, qui résulte d'une somme d'initiatives individuelles, mais ne sont pas portés par une vision stratégique d'ensemble.

Ce projet d'AOT prévoit un perré composé de bois brut sur une emprise de 101 m² positionné sur le DPM, composé d'un enrochement de moellons en calcaire. De plus, il prévoit qu'en cas de travaux sur l'ouvrage :

- L'alignement actuel doit être respecté de même que son épaisseur.
- Le pétitionnaire recueille l'avis favorable de la DDTM et demande une autorisation de circulation sur le DPM pour les engins le cas échéant.
- Dans l'éventualité de la réalisation d'un escalier, celui-ci devra être intégralement intégré au perré sans empiètement au-delà du pied de l'ouvrage.

Par contre, il ne prévoit pas de prescriptions détaillées relatives à la conformité du dimensionnement de l'ouvrage avec les règles de l'art du génie civil. L'escalier actuellement présent est en saillie sur l'ouvrage et le perré présente une plateforme d'appontement non prévue dans le projet d'AOT.

Proposition technique

Ce projet d'AOT s'inscrit dans une démarche globale de régularisation administrative des ouvrages existants sur le DPM, portée par la DDTM 33. Une analyse technique favorable est proposée pour ce projet.

Néanmoins compte tenu des éléments du dossier, et considérant qu'en l'état actuel des connaissances le Bureau ne dispose pas des éléments permettant d'apprécier :

- d'une part, la pertinence globale de cet ouvrage pour répondre aux enjeux et aux objectifs de la lutte contre l'érosion
- d'autre part, la conformité de son dimensionnement au regard des règles de l'art du génie civil,

Cette analyse technique est assortie des recommandations suivantes :

- l'intégration de ce perré dans une réflexion stratégique globale de lutte contre l'érosion, avec une mise en conformité de l'ouvrage le cas échéant ;
- la recherche d'un dimensionnement conforme aux règles de l'art du génie civil avec notamment des précisions sur le dimensionnement de l'ouvrage et sa continuité avec les perrés adjacents ;
- l'emploi de matériaux permettant de prévenir toute contamination du milieu marin.
- un suivi de la mise en conformité de l'ouvrage existant avec les prescriptions techniques particulières de l'AOT, et notamment :
 - a) Le remaniement de l'escalier actuellement présent afin de ne pas empiéter sur le DPM au-delà de l'emprise du projet d'AOT.
 - b) Le retrait du ponton constituant un appendice qui n'est pas autorisé dans le projet d'AOT.
- le cas échéant une date de prise d'effet de l'AOT qui couvre la réalisation des travaux.

François DELUGA fait remarquer que le perré est en bon état contrairement au ponton qui n'est pas mentionné dans l'AOT.

Plusieurs membres du Bureau insistent sur le retrait du ponton à prévoir.

Olivier ARGELAS souhaiterait savoir qui se chargera du contrôle.

Melina ROTH indique que dans un premier temps ce sont les services de l'État, même si à moyen terme le Parc naturel marin pourrait également y contribuer.

Suite à ces échanges, le Bureau décide d'émettre un avis favorable assorti de recommandations.

Délibération	Le Bureau du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon émet, à l'unanimité, un avis favorable assorti de recommandations concernant la demande d'AOT par M. PONIATOWSKI pour l'implantation d'un perré de défense contre la mer sur le DPM de la commune de Lège-Cap-Ferret.	PNMBA_bur_2018_15
---------------------	---	--------------------------

3.3. Projet de rechargement d'urgence sur la pointe du Cap Ferret

La Commune de Lège-Cap-Ferret (LCF) s'est engagée dans l'élaboration d'une stratégie locale de gestion de la bande côtière. Cette stratégie a été validée fin 2017. Elle s'étend sur 6 secteurs avec une stratégie différenciée de l'Horizon à Bélisaire. Elle dispose d'un appui méthodologique du GIP Littoral aquitain et d'un accompagnement technique de bureau d'étude Casagec ingénierie et du cabinet d'avocats Adamas.

Le plan d'actions qui découle de la SLGBC prévoit l'élaboration d'une procédure spécifique de travaux de confortement d'urgence de la dune de la pointe par rechargement avec du sable prélevé sur des crochons sableux et sur la dune blanche.

Le Parc naturel marin a transmis en avril 2018 une lecture technique des principaux enjeux identifiés dans le Plan de gestion concernant cette procédure d'urgence, portant principalement sur la nécessité de :

- renseigner l'impact des prélèvements sur la dynamique hydrosédimentaire ;
- renseigner l'impact de l'abaissement de l'estran sur la propagation de l'énergie de la houle à la côte et notamment la dynamique érosive de la plage ;

- préciser les impacts sur les richesses naturelles, notamment la faune benthique et l'avifaune (dont l'avifaune nicheuse).

Depuis fin 2017, des suivis plus fins de la zone ont été mis en place par l'Observatoire de la côte aquitaine (OCA). Compte-tenu de l'amointrissement de la dune, jugé préoccupant par la mairie, des premiers rechargements ont été réalisés en avant de la dune en décembre 2017, puis en arrière de la dune en avril 2018. Ils ont permis d'empêcher temporairement la création d'une brèche dans le cordon dunaire.

En septembre 2018, le niveau d'érosion a de nouveau alerté la mairie qui envisage des travaux de confortement d'urgence et en alerte les interlocuteurs concernés, dont le Parc naturel marin.

Le 21 septembre 2018, la mairie a ensuite réuni l'ensemble des partenaires pour partager l'état de situation. Le 26 septembre 2018, la mairie a saisi le Préfet. Le 3 octobre 2018, le Parc naturel marin est saisi par les services de l'État pour avis sur la demande de travaux de rechargement d'urgence.

Analyse de la demande

Lorsqu'«un danger grave et présentant un caractère d'urgence » est avéré, le pétitionnaire peut entreprendre ses travaux « sans que soient présentées les demandes d'autorisation ou les déclarations auxquelles ils sont soumis, à condition que le préfet en soit immédiatement informé » (art. R. 214-44 du code de l'environnement).

Présentation du projet

La situation fin 2018 de la dune de la pointe témoigne d'un risque de brèche dans des conditions météo-marines ordinaires. Les suivis du pied de dune font état de forts reculs cumulés depuis 2012. A titre d'exemple, 4 transects ont enregistré un recul de 25,5 m à 44,8 m entre 2016 et 2018.

Le projet porte sur un rechargement de 44 000 m³ par l'arrière de la dune de la pointe à partir de mi-novembre.

Pour répondre à la grille de lecture technique proposée par le Parc naturel marin, des acquisitions plus détaillées sur les zones d'extractions (faune benthique) et la dune blanche (faune et flore) ont été réalisées. Les conclusions de Casagec considèrent :

- des zones des crochons relativement peu riches et peu diversifiées en raison de la dynamique sédimentaire du littoral aquitain,
- des enjeux faunistiques relativement faibles sur la dune blanche (avifaune, entomofaune, herpétofaune, mammifères terrestres).

Le dossier indique un transit de sable de l'ordre de 600 000 m³/an sur le site (OCA, 2013). Sur 14 mois, d'avril 2017 à juin 2018, le bilan sédimentaire de la zone s'est avéré excédentaire de 51 083 m³.

Casagec a réalisé une simulation de l'impact hydrosédimentaire de l'extraction de sable sur les crochons, et notamment des conséquences de l'abaissement de l'estran sur la propagation de l'énergie de la houle vers la plage.

L'impact des extractions sur l'érosion du pied de dune est considéré par l'étude comme négligeable par rapport à l'impact des fluctuations naturelles des systèmes barre-baïne. Des suivis topographiques sont prévus en phase travaux sur les zones d'extraction et de rechargement et en phase d'exploitation sur les zones de rechargement.

En conséquence, la mise en œuvre de ces prélèvements pourrait être l'occasion d'améliorer l'état des connaissances et d'organiser un retour d'expérience sur les techniques de prélèvement (mode opératoire, lieux, périodes et niveaux de prélèvements) ainsi que sur leurs conséquences. Ce suivi devra être réalisé en amont des travaux, pendant et après.

Les résultats attendus contribuent à renseigner la procédure de traitement des situations récurrentes d'urgence et la mise en œuvre de la stratégie globale.

Le bureau d'étude a fortement intégré les premiers éléments techniques du Parc naturel marin émis dans le cadre de l'élaboration d'une procédure de traitement des situations récurrentes d'urgence.

Les éléments du dossier tendent à démontrer pour ces travaux d'urgence 2018 que :

- L'impact de ces prélèvements, compte tenu du caractère d'urgence et exceptionnel, ne serait pas de nature à remettre en cause les grands équilibres du fonctionnement hydrosédimentaire de la zone.
- L'impact sur les richesses naturelles serait relativement faible compte tenu de la nature des enjeux et des dynamiques naturelles sur ces sites.

François DELUGA précise que le prélèvement de 44 000 m³ ne mobilise donc pas tout le volume excédentaire en transit de 51 083 m³.

Olivier ARGELAS demande si cela ne revient pas à déplacer le problème.

Melina ROTH note que c'est en effet un des points d'attention du Parc naturel marin. Le volume de 600 000 m³ qui transite donne un ordre de grandeur général. Ensuite, le bilan sédimentaire d'avril 2017 à 2018 permet préciser le phénomène à l'échelle du site. Cela ne renseigne évidemment pas l'impact mais donne un ordre de grandeur des volumes impliqués à l'échelle du site et de l'année considérée.

Miche SAMMARCELLI souligne le caractère d'urgence reconnu par l'ensemble des services de l'État et des acteurs impliqués lors de la réunion organisée par la mairie. Il s'agit à ce stade de trouver une solution raisonnable pour palier à un danger immédiat. Cependant, cette solution ne pourra pas être pérenne. D'autres stratégies sont à l'étude.

Il est rappelé que les communes de La Teste-de-Buch et Lège-Cap-Ferret travaillent en synergie pour avoir une stratégie à long terme. Les différents secteurs sont traités suivants leurs spécificités.

Proposition technique

Il est rappelé que ce projet de travaux de rechargement d'urgence du cordon dunaire de la pointe du Cap Ferret s'inscrit dans le contexte de la stratégie locale de gestion de la bande côtière validée en 2017 qui prévoit la mise en œuvre de solutions pérennes. La procédure de traitement des situations récurrentes d'urgence n'est pas finalisée, néanmoins la maîtrise d'ouvrage a intégré les premiers éléments techniques communiqués par le Parc naturel marin pour ces travaux de rechargement de court terme.

Une analyse technique favorable est proposée pour ce projet, assortie des recommandations suivantes :

- distinguer la réalisation des travaux 2018 de la procédure de traitement des situations récurrentes d'urgence qui devrait permettre une certaine capacité d'anticipation ;
- élaborer un dispositif de suivi des travaux 2018 permettant de renseigner les évolutions de la bathymétrie et de la dynamique sédimentaire des bancs de sable avant, pendant et après travaux sur les zones de prélèvement élargie à l'ensemble des crochons sableux ;
- renseigner les impacts des prélèvements sur la dynamique érosive de la plage au droit des crochons ;
- renseigner les impacts cumulés des prélèvements marin et dunaire de part et d'autre de la dune à hauteur de ces prélèvements ;

- analyser le retour d'expérience pour déterminer les bonnes pratiques de prélèvement afin de minimiser les impacts en fonction de la situation sédimentaire des bancs de sable ;
- privilégier la période de novembre à janvier pour effectuer les travaux de rechargement afin de réduire les interactions avec l'avifaune migratrice dans le cordon dunaire et sur la plage en favorisant le passage des engins en pied de dune pour le rechargement par la plage afin de limiter le dérangement des limicoles sur la ligne de rivage.

François DELUGA souligne la forte évolution du projet suite à l'implication de l'ensemble des acteurs (la commune, les services de l'État, le cabinet Casagec et le Parc naturel marin).

Claude BONNET souhaiterait avoir des précisions sur les termes : « relativement faible » en ce qui concerne les richesses naturelles.

Melina ROTH indique que dans les échanges techniques que le Parc naturel marin a eu avec le bureau d'étude, il a été demandé à ce dernier de mieux renseigner la question des richesses naturelles et notamment le domaine du vivant dans les sédiments. Cette étude a fait ressortir une richesse relativement faible du fait principalement d'un milieu constamment renouvelé, avec des valeurs similaires et conformes à ces habitats sur la cote aquitaine. Un suivi sur site après les travaux pourra être envisagé.

Suite à ces échanges, le Bureau décide d'émettre un avis favorable assorti de recommandations.

Délibération	Le Bureau du Conseil de gestion émet, à l'unanimité, un avis favorable assorti de recommandations au projet de travaux de rechargement d'urgence du cordon dunaire de la pointe du Cap Ferret.	PNMBA_bur_2018_16
---------------------	---	--------------------------

4. Attribution de subvention

Le Programme d'actions 2018 actualisé du Parc naturel marin a été validé en Conseil de gestion le 6 juillet 2018.

Par délibération n°2018-02 du 20 février 2018, le Conseil d'administration de l'AFB a donné délégation au Conseil de gestion pour les fixer les modalités et critères d'attribution des concours financiers pour les opérations définies au plan de gestion.

Le 21 mars 2018, le Conseil de gestion a donné délégation au Bureau pour fixer les modalités et critères d'attribution des concours financiers pour les opérations définies au programme d'actions validé en Conseil de gestion.

Le Programme d'actions 2018 du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon prévoit d'apporter une contribution financière à l'étude sur la contamination par les microplastiques de l'écosystème et des produits de la mer.

Pour ce projet, l'Université de Bordeaux (EPOC) produira une étude comportant 2 volets :

- 1) L'étude des compartiments abiotiques et biotiques (colonne d'eau, sédiment, biote) sur 5 sites répartis à l'intérieur et l'extérieur du Bassin pendant 2 ans.
- 2) L'étude du risque sanitaire (calcul à partir des données terrain et des habitudes alimentaires en termes de consommation de produits de la mer).

En plus, les échantillons de microplastiques récoltés seront caractérisés pour définir leur composition. Leur toxicité sera également testée (dommages à l'ADN et stress oxydant). Cinq zones

d'échantillonnages sont prévues : l'Île aux Oiseaux, la Réserve ornithologique, le Petit Nice, le Truc Vert et La Salie.

Plusieurs partenaires locaux sont impliqués, dont le SIBA et l'Agence de l'eau.

La subvention prévue au Programme d'actions est de 15 000 €.

Claude BONNET souhaite savoir pour quelle durée est prévue cette subvention. Melina ROTH précise que ce versement couvre toute la durée de l'étude.

Thierry LAFON indique que cette étude est un point de départ et un support pour une action de plus grande envergure dans le temps, et souligne la nécessité aussi d'aboutir sur une restriction d'usage de certaines matières.

Suite à ces échanges, le Bureau du Conseil de gestion décide, à l'unanimité, l'octroi d'une subvention de 15 000 € à l'université de Bordeaux.

Délibération	Le Bureau du Conseil de gestion décide à l'unanimité, l'octroi d'une subvention de 15 000 € à l'université de Bordeaux dans le cadre de l'étude sur la contamination par les microplastiques de l'écosystème et des produits de la mer.	PNMBA_bur_2018_17
---------------------	--	--------------------------

5. Points d'information

5.1. Réhabilitation du Banc des Jacquets - Suite

Une opération-test de réhabilitation des friches ostréicoles du Banc des Jacquets a été réalisée en janvier et février 2018 par le SIBA, en lien avec le CRCAA et le CD17. Différentes méthodes d'interventions ont été testées, et notamment les moyens du CD17, avec des suivis environnementaux avant, pendant, après les travaux. Le Parc naturel marin a attribué une subvention de 15 000 euros au SIBA, soit environ 10 % du montant total.

La poursuite des travaux de réhabilitation est maintenant prévue en 2019 sur les 19 ha restants du Banc des Jacquets, en majorité des vasières pouvant présenter des massifs d'huîtres sauvages, avec peu de structures anthropiques à extraire. Les moyens du CD 17 sont envisagés pour une durée de 2 mois (février - mars 2019). La dameuse nivellera le terrain.

Différents partenaires seront sollicités pour le financement de l'opération, en plus de la contribution du SIBA et du CRCAA.

En fonction de l'avancée des travaux sur les Jacquets et de la faisabilité technique, deux interventions annexes sont également prévues sur des sites en cours de réhabilitation par l'Estey (Moussettes et Bourrut).

Dans le cadre de cette nouvelle opération, un dossier déclaratif Loi sur l'eau est en cours de rédaction par le SIBA (dépôt prévu fin octobre) avec la notice d'incidence Natura 2000 en cours de réalisation par le bureau d'études BIOTOPE et l'analyse sédimentaire sur 6 sites de prélèvements.

Plusieurs suivis environnementaux sont prévus pendant l'opération :

- convention SIBA-IFREMER pour le suivi des herbiers de zostères (détourage des herbiers existants, stations de suivis, modélisation des impacts potentiels) ;
- suivi de l'évolution des communautés benthiques (avant travaux, 6 mois après, 1 an après) par l'UMR EPOC ;
- suivi de la turbidité et de l'évolution de la bathymétrie.

A ce stade, le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon n'a fait l'objet d'aucune saisine relative à ce dossier.

Michel SAMMARCELLI souligne les résultats impressionnants de cette opération ainsi que l'impact visuel positif qui a été constaté.

François DELUGA précise que la deuxième tranche des travaux est une poursuite de l'expérimentation à plus grande échelle qui permettra de voir les incidences en termes d'analyse avant et après.

5.2. Classement des cours d'eau

Jusqu'à la loi sur l'eau puis en 2016 la loi « Biodiversité », le droit français faisait référence à la notion de cours d'eau sans définition précise et sans classement préalable de chaque cours d'eau.

En 2014, la DDTM 33 s'est attachée à établir une première version de la cartographie des cours d'eau. Suite à l'instruction ministérielle du 3 juin 2015 (recommandations sur le classement), une concertation a été menée à l'automne 2016 et 2017, auprès des maires, de la chambre d'agriculture, des associations de DFCI et des CLE des SAGEs aboutissant de très nombreuses demandes de modifications en Gironde.

La DDTM 33 a mis en ligne la cartographie finale issue de ce processus en début d'année 2018.

Sur le plan réglementaire, pour les cours d'eau, plusieurs rubriques de la loi sur l'eau (art. R. 214-1 et suivants) et plusieurs réglementations agricoles (PAC, ZNT, Directive nitrates) sont appliqués.

Pour des fossés, la réglementation est en revanche plus souple voire inexistante. Avec l'application du schéma proposé, si des travaux étaient réalisés sur les bassins versants aujourd'hui déclassés ils ne seraient plus soumis à la loi sur l'eau et par conséquent l'avis de l'AFB voire du Conseil de gestion du Parc naturel marin ne seraient plus sollicités.

Plusieurs Finalités et Sous-finalités du Plan de gestion du Parc naturel marin sont concernés dont notamment les Sous-finalités relatives à la qualité de l'eau, aux habitats, aux populations d'oiseaux ou encore à la faune marine ainsi que celles concernant la faune terrestre au regard de Natura 2000.

Durant l'été 2018, l'équipe du Parc naturel marin s'est rendu sur site pour un premier niveau d'observation. Pour ces visites de terrain, les écoulements situés en amont des zones de forte vulnérabilité écologique ont été priorités. Les écoulements vers le réseau pluvial n'ont pas été prospectés (compétence identifiée du SIBA). Sur près de 80 points d'observation deux secteurs ont en particulier attiré l'attention du Parc naturel marin :

- Arès - Lège-Cap-Ferret avec le cours d'eau qui alimente la réserve des prés salés : les alternances de cours d'eau et fossés sont a priori surprenants sur carte mais correspondent néanmoins à la réalité du terrain ;
- Audenge : les parties amont de plusieurs cours d'eau qui alimentent le domaine de Certes sont déclassés alors que les observations de terrain témoignent de cours d'eau présentant une vie aquatique qui traduirait un caractère permanent.

François DELUGA précise que les plus importantes différences de constatation sont sur le secteur d'Audenge avec notamment des déclassements en fossé de certains cours d'eau situés en zones de culture. Ces « fossés » se déversent dans le milieu marin avec une forte sensibilité des milieux dans la zone du Delta. Il est donc important que ce sujet puisse être approfondi pour aboutir à une nouvelle proposition qui tienne mieux compte de ces enjeux.

Thierry LAFON insiste sur la dangerosité des produits phytocides dans la culture des carottes et des pommes de terre.

Suite à cette différence d'appréciation sur le classement de certains cours d'eau, il est proposé d'approfondir le sujet afin de consolider une lecture de l'enjeu pour la qualité de l'eau, et pour les richesses naturelles du Bassin d'Arcachon.

Décision

Les membres du Bureau décident d'approfondir le sujet du classement des cours d'eau pour aboutir à une nouvelle proposition prenant mieux en compte les enjeux pour la qualité de l'eau et pour les richesses naturelles du Bassin d'Arcachon.

5.3. **Projet d'aménagement de la zone portuaire des prés salés Ouest de La Teste-de-Buch**

En juillet 2017, le département de la Gironde lance un appel à projet pour l'aménagement de la zone portuaire des prés salés Ouest de La Teste-de-Buch, comportant deux lots :

- une zone dédiée aux activités nautiques (construction navale, maintenance, commercialisation, prestation de services nautiques, etc.) ;
- une zone dédiée à une activité de port à sec de l'ordre de 600 places.

Depuis la création du Syndicat mixte des ports du Bassin d'Arcachon (SMPBA), ce dernier a repris la maîtrise d'ouvrage de ce projet.

Cet espace est situé au contact direct du périmètre du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon. Il est inclus pour partie dans le site Natura 2000.

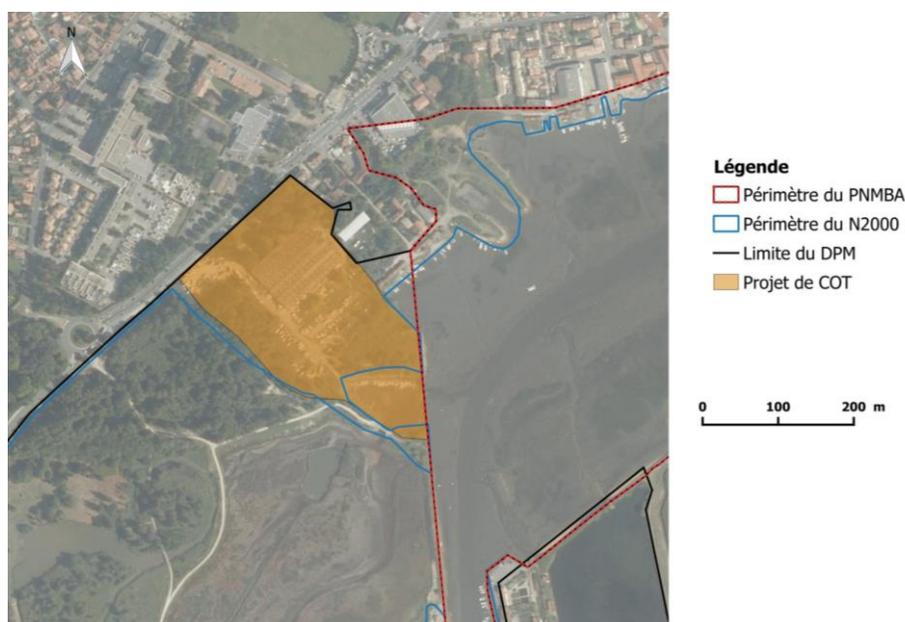


Figure 1. Périmètres du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon et de Natura 2000.

Compte tenu des investissements à réaliser, des durées d'amortissement, des garanties souhaitées par les partenaires financiers et par les professionnels du nautisme, le SMPBA souhaite délivrer une convention d'occupation temporaire (COT) de 50 ans constitutive de droits réels.

Le calendrier prévisionnel prévoit un début de livraison de la zone d'activités en 2020.

Ce projet d'aménagement est en interaction avec plusieurs finalités du Plan de gestion notamment concernant sa contribution à renforcer et à diversifier les retombées socio-économiques locales liées à l'économie de la mer, sa contribution aux mutations d'un quartier historiquement tourné vers la mer avec une responsabilité dans l'expression de la culture maritime locale et dans la qualité paysagère du site et enfin la recherche de compatibilité avec la préservation des richesses naturelles, notamment du fait de la proximité avec les prés salés mais également de son contact direct avec le milieu marin.

Jean-Jacques EROLES précise que le SMPBA a repris le dossier en tant que gestionnaire de toutes les infrastructures. L'entreprise choisie (consortium de 2 entreprises) a déposé le dossier environnemental et travaille depuis plusieurs mois avec la DREAL sur la dépollution.

Olivier ARGELAS indique que le projet prévoit à terme 600 places en port à sec.

François DELUGA confirme que par conséquent au regard du SMVM, 600 places de corps morts devront être retirées.

Jean-Jacques EROLES insiste sur le fait que les 600 corps morts devront être retirés sur l'ensemble du Bassin et pas sur le quota de La Teste-de-Buch.

François DELUGA confirme qu'il faudra faire la répartition sur l'ensemble du territoire étant donné que les ports à sec ne peuvent pas être construits partout. Il s'agit d'une mutualisation à l'échelle du Bassin des places de ports à sec. Le retrait des corps morts se fera au prorata.

Jean-Jacques EROLES précise que la commune de La Teste-de-Buch a toujours été vertueuse en ce qui concerne la gestion des corps-morts. Elle gère le nombre exact que l'État lui a attribué.

L'importance d'impliquer le Parc naturel marin très en amont du projet est soulignée par les membres.

Le Parc naturel marin formulera des préconisations en amont des projets et il devra être saisi dans le cadre de l'instruction des projets.

5.4. Réflexion concertée sur les zostères

Le Plan de gestion du Parc naturel marin vise à une restauration des herbiers de zostères à l'horizon de 15 ans. Il est présenté aux membres du Bureau la mise en place de la concertation pour l'élaboration d'une stratégie collective pour la réhabilitation des herbiers de zostère.

La méthode reprendra le principe déjà mis en place pour l'élaboration du Plan de gestion.

Les travaux seront organisés en 4 phases :

- Phase 1 : analyse bibliographique et état de l'art (été - automne 2018) et une veille bibliographique se poursuivra pendant les années suivantes ;
- Phase 2 : lancement de la concertation à l'automne 2018 ;
- Phase 3 : 1^{ère} commission Zostère durant l'hiver 2018, d'autres auront lieu durant les années suivantes ;
- Phase 4 : animation et déploiement de la Stratégie « Zostère » de 2019 à 2021.

Des points d'étapes et de validation seront faits dans un premier temps au Bureau puis en Conseil de gestion.



5.5. Réflexion sur la recherche de solutions alternatives à l'emploi de biocides sur les carènes de bateaux

Afin de prévenir la fixation de micro-organismes sur les coques des bateaux, le recours aux peintures antisalissures (antifouling) est depuis le milieu du XX^e siècle la solution technique la plus fréquemment employée par les particuliers et les acteurs professionnels.

Les biocides contenus dans ces peintures contaminent le milieu marin soit par transfert direct dans la masse d'eau, soit par assimilation des organismes fixés.

Les conséquences de cette dispersion sont accentuées par le contexte d'une lagune semi-fermée.

Les problèmes environnementaux liés à l'utilisation de ces peintures sont largement renseignés depuis les années 1970 et plusieurs molécules de substitution ont fait leur apparition au gré des avancées scientifiques, néanmoins :

- L'impact des biocides sur le milieu marin demeure préoccupant ;
- Les utilisateurs ont recours de façon quasi-systématique aux peintures antifouling pour prévenir la fixation de micro organismes ;
- Les antifouling utilisent de façon quasi-exclusive des biocides comme principe actif dans leur formulation ;
- L'exigence d'une excellente qualité de l'eau est notamment traduite dans une orientation de gestion du Parc naturel marin et occupe un positionnement central au sein du Plan de gestion.

Localement, plusieurs initiatives témoignent d'une sensibilité accrue des acteurs locaux sur la thématique des antifoulings dont une meilleure compréhension des enjeux environnementaux et une projection difficile des usagers et professionnels vers de nouveaux modèles techniques et économiques.

Il ressort la nécessité d'accompagner une évolution des modes de production, d'usages et de consommation. Plusieurs acteurs institutionnels (dont le SIBA) ou socio-professionnels sont engagés dans des démarches de progrès visant à la fois les solutions techniques et les modes opératoires. Et les professionnels du nautisme contribuent à faire évoluer le modèle économique et accompagner les tendances de marché.

Cette diversité d'initiatives s'inscrit en cohérence avec les objectifs du Plan de gestion.

Le Bureau du 24 mai 2018 a ainsi décidé d'engager une démarche concertée pour la recherche de solutions alternatives à l'utilisation des biocides sur les carènes de bateaux, en lien avec les professionnels concernés. Le Parc naturel marin est en effet un outil en capacité de piloter et d'accompagner une réflexion partagée sur ce sujet complexe.

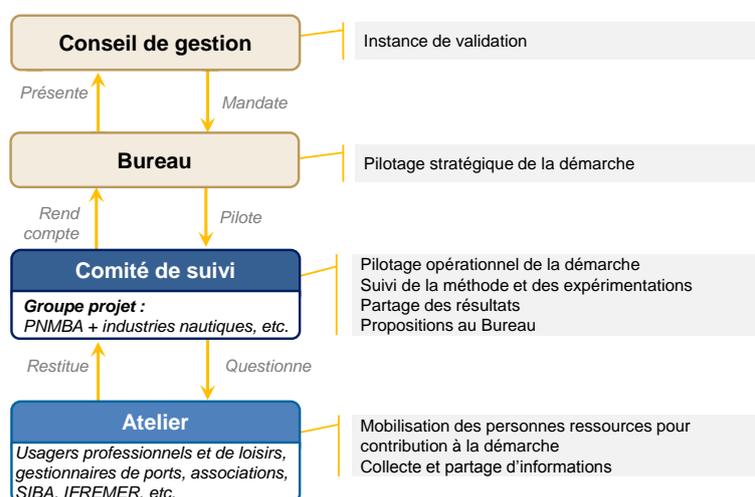


Figure 2. Proposition méthodologique.

Trois phases sont proposées :

- Phase 1 : analyse et synthèse des enjeux et état de l'art (à partir de fin 2018) ;
- Phase 2 : expérimentation des solutions alternatives (à partir de 2019);
- Phase 3 : déploiement et appropriation de solutions alternatives identifiées comme pertinentes (dès la fin 2019).

Un comité de suivi et des ateliers seront mis en place tout au long des 3 phases avec des points d'étapes présentés en Bureau puis en Conseil de gestion.

Melina ROTH explique que le calendrier est indicatif et vise essentiellement à illustrer la méthode, il conviendra en effet aussi de valoriser le déploiement des différentes alternatives retenues au fil de l'eau, sans attendre forcément la phase 3.

Christine BERTRAND exprime la satisfaction des plaisanciers de l'implication du Parc naturel marin dans le sujet. En effet, chaque plaisancier se sent concerné par le problème des antifoulings. De plus, ils ont noté que les salissures diffèrent suivant le lieu sur le Bassin. Par conséquent, il faudrait trouver un éventail de solutions s'adaptant aux différentes conditions rencontrées sur l'ensemble du territoire, en favorisant les solutions mécaniques. Le but est aussi d'avoir un schéma économique valable aussi bien pour les professionnels que pour les plaisanciers.

François DELUGA souligne l'importance de réduire l'utilisation d'antifouling à des seuils réellement significatifs pour le milieu marin.

5.6. Quelle stratégie collective pour les mouillages ?

Le Parc naturel marin sera sollicité dans un avenir proche sur des questions relatives aux mouillages. Il est donc important de constituer en amont une grille de lecture adaptée pour traiter de ces sujets conformément aux objectifs définis dans le Plan de gestion.

Les mouillages sont à l'interface de plusieurs Finalités, tant sur le plan des richesses naturelles que du développement durable des activités.

Les impacts des mouillages et la réponse aux besoins des usagers résultent de la combinaison d'un ensemble de facteurs (matériel, gestion, densité, surfaces, etc.). Il conviendra donc d'agir sur un ensemble de leviers complémentaires qui n'ont pas encore pu être mobilisés dans une stratégie collective.

A l'heure actuelle, la situation et les perspectives étant peu renseignés, il convient de mobiliser l'ensemble des ressources disponibles pour établir une compréhension partagée de la situation et des enjeux (retours d'expérience, connaissances des gestionnaires et des usagers, etc.). Dès 2019, un chantier de réflexion sera donc ouvert pour engager l'élaboration d'une stratégie collective relative aux mouillages avec la mise en place de groupes de travail et d'une commission dédiée à ces travaux. Ensuite, les différents résultats seront présentés au Bureau puis au Conseil de gestion.

Christine BERTRAND demande quel est le nombre de corps morts qui ne sont pas utilisés.

François DELUGA indique que globalement la demande est nettement supérieure au nombre de corps morts mis en place chaque année. Ensuite, quand un corps-mort est attribué pour la saison, pour le gestionnaire il est considéré comme occupé.

Michel SAMMARCELLI indique que le plus important est de connaître le taux d'utilisation.

Jacques STORELLI confirme que certains corps morts n'ont pas été utilisés pendant tout l'été. Il demande d'avoir communication des rapports annuels adressés aux services de l'Etat par les communes. Il souligne l'importance de savoir s'il y a plus de corps morts que prévu au SMVM, si les places des ports à sec ont été déduites du nombre de corps morts sur le Bassin, si un bateau pollue plus au corps morts qu'au port, qu'elle est la gestion commune par commune.

Ronan LE SAOUT indique que la demande de transmission de documents a été reçue et qu'une réponse sera transmise. Il informe par ailleurs les membres du Bureau que le décret n°91-1110 du 22 octobre 1991 relatif aux autorisations d'occupation temporaire concernant les zones de mouillages et d'équipements légers sur le domaine public est en cours de révision.

Claude BONNET fait remarquer que le SMVM de 2004 n'a apparemment pas été appliqué en ce qui concerne les mouillages et que cela fait bientôt 14 ans que ce problème est traité sans trouver de solutions concrètes. François DELUGA précise que le SMVM a apporté un cadre réglementaire sur beaucoup de sujets mais qu'il est à noter aussi qu'il n'a peut-être pas été appliqué totalement avec la difficulté d'un document qui apporte un cadre réglementaire mais sans prévoir de sanctions.

Jean-Jacques EYROLES précise que la commune de La Teste-de-Buch a mis en place un le suivi régulier des corps morts

Jacques STORELLI félicite la qualité du suivi mis en place sur la commune de La Teste-de-Buch et propose de mettre en place une adaptation du prix de la redevance de mouillage en fonction du navire.

5.7. Signalétique à l'entrée des bourgs

L'objectif du projet déjà discuté sur le principe à la précédente réunion du Bureau consiste à informer le grand public de l'engagement des communes du Bassin d'Arcachon dans le projet territoire du Parc naturel marin.

Le projet consiste à mettre en place une signalétique avec le logo du Parc naturel marin sur les panneaux d'entrée des communes du Bassin d'Arcachon ou à proximité sur la base d'une convention de partenariat avec les communes pour la fourniture, la pose et l'entretien des panneaux.

Trois panneaux différents sont proposés aux membres du Bureau avec la mention « commune du », ou avec le nom de chaque commune.

Après discussion, les membres du Bureau conviennent d'un simple panneau avec le logo du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon, sans autre mention.



5.8. Caractérisation des patrimoines portuaires

La sauvegarde et la valorisation des éléments constitutifs des patrimoines sont des enjeux identifiés dans le Plan de gestion. Les espaces portuaires, emblématiques de l'expression de la culture maritime locale, font donc à ce titre l'objet d'une attention particulière.

Suite au Conseil de gestion du 6 juillet dernier, une contractualisation s'est faite avec le CAUE de la Gironde et une personne ressource en mission de service civique a été recrutée au Parc naturel marin. Le projet consiste à mettre en œuvre une réflexion associant les acteurs locaux, pour travailler sur la caractérisation des espaces portuaires et renseigner les éléments ayant une valeur patrimoniale (paysages, architectures, aménagements, culture maritime, etc.) afin d'élaborer ensuite une grille de lecture du Parc naturel marin sur ces sujets.

Le calendrier prévisionnel prévoit en 2018 une élaboration d'une grille d'analyse méthodologique et mise en application sur 3 espaces portuaires tests et en 2019 un déploiement de la méthode à l'ensemble des espaces portuaires du Bassin avec la préfiguration d'un observatoire photographique.

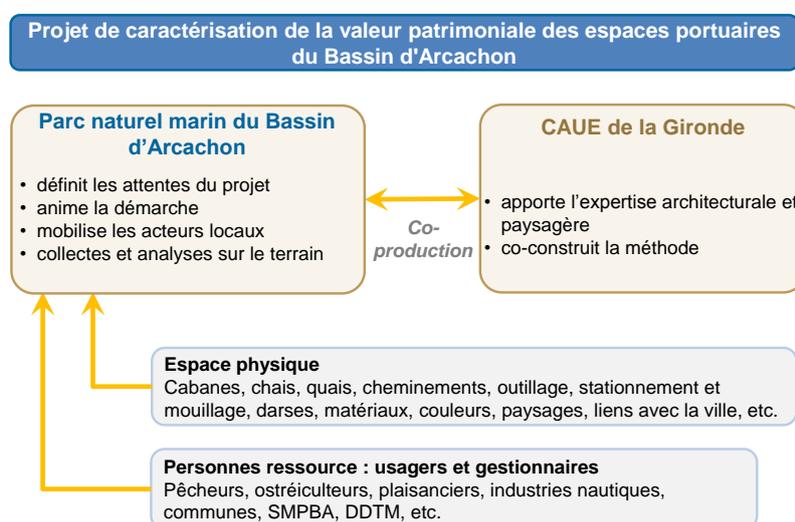


Figure 3. Démarche proposée.

5.9. Premiers retours sur les animations de la saison 2018

En 2018, le Parc naturel marin a participé à de nombreuses manifestations telles le Festival « Territoires sauvages » au Teich, le mois de la nature à Lège-Cap-Ferret, le salon nautique à Arcachon ou encore les 24 heures de la biodiversité en partenariat avec le Parc naturel des Landes de Gascogne ou les fêtes du port à La Teste-de-Buch.

Les Journées européennes du Patrimoine ont été l'occasion de nombreuses animations portées par le Parc naturel marin en septembre :

- Lecture de paysage et animation autour de la pêche de loisir au phare du Cap Ferret,
- Ballades crépusculaires à la Dune du Pilat,
- Visites commentées des ports d'Arès et de Meyran Ouest.

5.10. Organisation de la « journée du Parc naturel marin » 2019

En plus des participations aux différents événementiels qui pourraient être reconduits, il est proposé d'organiser en 2019 une « Journée du Parc naturel marin ». Elle pourrait coïncider avec les 5 ans de

la signature du décret de création du Parc marin, le samedi suivant la date anniversaire pourrait également être associée à la journée mondiale des océans.

A ce stade, il convient donc de définir le lieu, les contenus, etc. Il s'agira de communiquer vers le grand public, vers les acteurs du territoire mais aussi de donner la parole aux acteurs locaux pour valoriser contributions à la mise en œuvre du plan de gestion.

La première étape consistera à définir le format et le lieu pour savoir ce qui pourra ensuite être proposé.

5.11. Effectif et moyen nautique du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

A ce jour, l'effectif du Parc naturel marin compte 10 personnes (1 directrice, 3 chargés de mission, 1 chargée de communication, 1 chef d'unité, 2 agents de terrain, 1 VSC « patrimoines portuaires » et 1 assistante administrative).

Un chargé de mission « Life intégré MarHa », 1 VSC « agent de terrain », 1 VSC « bonnes pratiques de la pêche récréative » et 1 VSC « fonctionnalité des réservoirs à poissons et des prés salés » sont en cours de recrutement.

Au niveau des moyens nautiques, le Parc naturel marin sera doté d'ici la fin de l'année d'un navire de 9 m avec une coque en aluminium. Le navire sera immatriculé au titre de l'action en mer.

Dans un deuxième temps, ce premier moyen nautique sera complété par un navire plus adapté à l'intra-Bassin.

6. Question diverses

Aucune question diverse n'est proposée.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune nouvelle question n'étant posée, le Président remercie les membres présents et lève la séance.

Tableau des décisions et délibérations

	Intitulé	N° délibérations
Délibération	L'ordre du jour modifié est approuvé.	PNMBA_bur_2018_12
Délibération	Le compte-rendu du Bureau du 24 mai 2018 est approuvé.	PNMBA_bur_2018_13
Délibération	Le Bureau du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon émet, à l'unanimité, un avis favorable assorti de recommandations concernant la demande d'AOT par M. COAT pour l'implantation d'un perré de défense contre la mer sur le DPM de la commune de Lège-Cap-Ferret.	PNMBA_bur_2018_14
Délibération	Le Bureau du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon émet, à l'unanimité, un avis favorable assorti de recommandations concernant la demande d'AOT par M. PONIATOWSKI pour l'implantation d'un perré de défense contre la mer sur le DPM de la commune de Lège-Cap-Ferret.	PNMBA_bur_2018_15
Délibération	Le Bureau du Conseil de gestion émet, à l'unanimité, un avis favorable assorti de recommandations au projet de travaux de rechargement d'urgence du cordon dunaire de la pointe du Cap Ferret.	PNMBA_bur_2018_16

	Intitulé	N° délibérations
Délibération	Le Bureau du Conseil de gestion décide à l'unanimité, l'octroi d'une subvention de 15 000 € à l'université de Bordeaux dans le cadre de l'étude sur la contamination par les microplastiques de l'écosystème et des produits de la mer.	PNMBA_bur_2018_17
Décision	Les membres du Bureau décident d'approfondir le sujet du classement des cours d'eau pour aboutir à une nouvelle proposition prenant mieux en compte les enjeux pour la qualité de l'eau et pour les richesses naturelles du Bassin d'Arcachon.	



Personne à contacter	Melina ROTH melina.roth@afbiodiversite.fr
Objet	Note relative au projet d'AOT pour un perré sur la commune de Lège-Cap-Ferret - M. THOT
Date	31 janvier 2019
Annexes	Plan de situation Photographie du perré actuellement présent

1. Instruction de la demande

1.1. Présentation

Par courrier électronique de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde (DDTM 33) du 04 octobre 2018, le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon a été saisi pour avis concernant une demande d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) pour l'implantation d'un perré de défense contre la mer sur le Domaine public maritime (DPM) de la commune de Lège-Cap-Ferret. Cette demande a été complétée par mail les 19 décembre 2018 et 29 janvier 2019. Le projet d'AOT serait accordé à M. THOT (pétitionnaire) pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

1.2. Analyse de la demande

L'article L. 334-5 du code de l'environnement précise que « *Lorsqu'une activité est susceptible d'altérer de façon notable le milieu marin d'un parc naturel marin, l'autorisation à laquelle elle est soumise ne peut être délivrée que sur avis conforme de l'Agence française pour la biodiversité ou, sur délégation, du conseil de gestion [...]* ». L'article R. 334-33 précise dans son alinéa n°6 que le Conseil de gestion « *dans les conditions prévues au quatrième alinéa de l'article L. 334-5, [...] se prononce sur les demandes d'autorisation d'activités pour lesquelles des dispositions législatives et réglementaires prévoient sa consultation* ». Par ailleurs, ce même article précise également que « *le conseil de gestion peut également proposer aux autorités de l'Etat compétentes en mer toute mesure nécessaire à la protection et à la gestion durable du parc naturel marin, notamment en matière d'occupation du domaine public maritime, d'utilisation des eaux, de pêche, de circulation, de loisir, d'utilisation des ondes, de mouillage des navires, et il est tenu informé des suites réservées à ses propositions.* »

- **Notice d'incidence Natura 2000**

Dans un site Natura 2000, l'article R. 414-19 du code de l'environnement précise la liste des projets et interventions qui doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur le ou les sites en question. Le projet faisant l'objet de la présente demande d'AOT en fait partie au titre de l'alinéa 21 : « *L'occupation d'une dépendance du domaine public d'une personne publique soumise à autorisation au titre de l'article L. 2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques lorsque la dépendance occupée est localisée, en tout ou partie, en site Natura 2000* ».

Le formulaire simplifié d'évaluation des incidences Natura 2000 renseigné par le pétitionnaire conclut à l'absence d'incidences sur les sites Natura 2000.

- **Examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale**

L'article R. 122-2 du code de l'environnement précise que « *les projets relevant d'une ou plusieurs rubriques énumérées dans le tableau annexé au présent article font l'objet d'une évaluation environnementale, de façon systématique ou après un examen au cas par cas, en application du II de l'article L. 122-1, en fonction des critères et des seuils précisés dans ce tableau.* » Le projet faisant l'objet de la présente demande d'AOT fait partie des projets soumis à examen au cas par cas au titre des rubriques 11 (*travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière*) et 12 (*récupération de territoires sur la mer*) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement.

Bien qu'il soit requis, le dossier de demande d'AOT transmis au Parc naturel marin ne comporte pas le formulaire d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale.

2. Présentation du projet

Ce projet d'AOT constate l'existence d'un perré sur la face orientale de la presqu'île du Cap Ferret, sensé protéger le littoral et contenir l'érosion marine du trait de côte (ouvrage de défense contre la mer). Il est situé au sud du port de la Vigne.

L'ouvrage faisant l'objet de la demande est constitué d'un encochement de blocs en calcaire non jointoyé, complété d'un rideau de palplanches. L'emprise du perré est de 120m².

Les prescriptions techniques (particulières et générales) précisent la responsabilité et les obligations du bénéficiaire vis-à-vis de la DDTM 33 notamment relatives à l'entretien des ouvrages, aux conséquences de l'occupation du DPM, aux prescriptions réglementaires ou des services de l'Etat.

3. Analyse du projet

3.1. Analyse générale

Une partie de la côte orientale de la presqu'île du Cap Ferret est aménagée par une succession discontinue de perrés mis en place et entretenus soit par la collectivité, soit par des propriétaires privés. Leur fonction est de fixer les évolutions du trait de côte et de défendre les biens littoraux des assauts de la mer. Parallèlement, dans les milieux de substrat meuble, ces ouvrages

modifient les transits sédimentaires, réfléchissent l'énergie de la houle et contribuent à abaisser l'estran à leur proximité.

De proche en proche, les épis, les digues, les perrés et les réensablements constituent un dispositif global de lutte contre l'érosion, qui résulte d'une somme d'initiatives individuelles, mais ne s'intègre pas dans une vision stratégique et dans une coordination d'ensemble. Ces perrés ne sont pas compris dans le périmètre de la Stratégie locale de gestion de la bande côtière de Lège-Cap-Ferret. Le dossier ne permet pas d'apprécier la pertinence de ces perrés comme solution technique la plus appropriée pour répondre aux enjeux et aux objectifs de la lutte contre l'érosion.

A l'heure actuelle, le dimensionnement, la mise en œuvre et la maintenance de ces ouvrages sont réalisés de façon discontinue en fonction de la volonté des maîtres d'œuvre (publics et privés). Le projet d'AOT ne prévoit pas de prescriptions constructives détaillées que ce soit à l'échelle de la presqu'île, de sections de rivage ou de la continuité de l'ouvrage avec les perrés adjacents.

3.2. Analyse particulière

Le projet prévoit qu'en cas de travaux sur l'ouvrage, l'alignement actuel doit être respecté de même que son épaisseur. Il est également prévu que les matériaux employés pour entretenir l'ouvrage doivent être exempts de tout produit susceptible de porter atteinte à la qualité de l'eau et au milieu marin et terrestre environnant. Néanmoins, le projet d'AOT n'énonce pas de dispositions constructives de cet ouvrage faisant référence aux règles de l'art du génie civil.

Il est prévu qu'en cas de travaux le pétitionnaire recueille l'avis favorable de la DDTM et demande une autorisation de circulation sur le DPM pour les engins de travaux le cas échéant.

Le projet d'AOT précise que dans l'éventualité de la réalisation d'un escalier, celui-ci devra être intégralement intégré au perré sans empiètement au-delà du pied de l'ouvrage. Toute autre installation est interdite. A l'heure actuelle, le perré comporte un appontement et un escalier en saillie sur l'ouvrage.

Article 4 du projet d'AOT, le paragraphe « *sur l'environnement soumis à examen au cas par cas au titre des rubriques 11 (travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière) et 12 (récupération de territoires sur la mer) Cette évaluation environnementale sera adressée à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DRÉAL).* » semble être une scorie.

4. Proposition technique

Ce projet d'AOT s'inscrit dans une démarche globale de régularisation administrative des ouvrages existants sur le DPM, portée par la DDTM 33. Une analyse technique favorable est proposée pour ce projet.

Néanmoins compte tenu des éléments du dossier, et considérant qu'en l'état actuel des connaissances le Bureau ne dispose pas des éléments permettant d'apprécier :

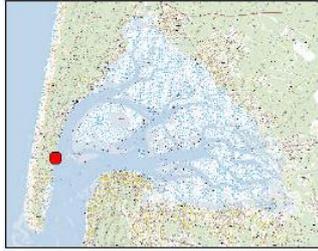
- d'une part, la pertinence globale de cet ouvrage pour répondre aux enjeux et aux objectifs de la lutte contre l'érosion,

- d'autre part, la conformité de son dimensionnement au regard des règles de l'art du génie civil.

Cette analyse technique est assortie des recommandations suivantes :

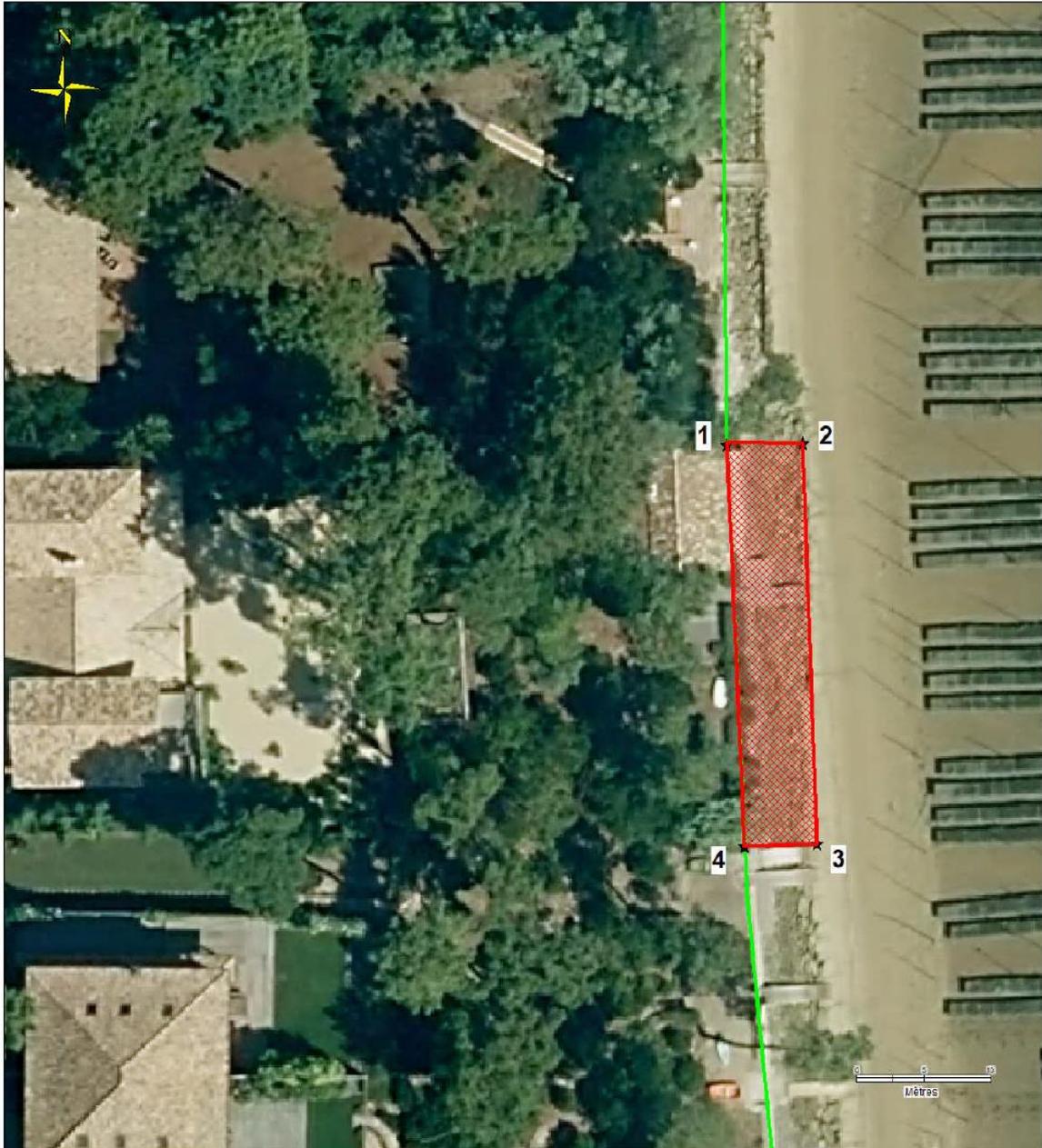
- Recommandations générales
 - L'intégration de ce perré dans une réflexion stratégique globale de lutte contre l'érosion, avec une mise en conformité de l'ouvrage le cas échéant.
 - La recherche d'un dimensionnement conforme aux règles de l'art du génie civil avec notamment des précisions sur le dimensionnement de l'ouvrage et sa continuité avec les perrés adjacents.
- Recommandations particulières
 - Un suivi de la mise en conformité de l'ouvrage existant avec les prescriptions techniques particulières de l'AOT, et notamment le retrait de l'apponement constituant un appendice qui n'est pas autorisé dans le projet d'AOT.
 - Article 4 du projet d'AOT, supprimer le paragraphe « *sur l'environnement soumis à examen au cas par cas au titre des rubriques 11 (travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière) et 12 (récupération de territoires sur la mer) Cette évaluation environnementale sera adressée à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DRÉAL).* ».

Annexe 1 : plan de situation



Commune de Lège Cap-Ferret plan annexé à l'AOT

DDTM33
Service Meritime et Littoral
Pôle Domaniatité et Travaux Maritimes



Services : DDTM 33
Références : 050 Carlo 2011 DION - Paris - mparalLodmInterdita.protocol IGN 2011/NEDEC - VECT - MAA/2012

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde - 5.quai du capitaine Allègre - 33120 ARCACHON

janvier 2019

Annexe 2 : photographie du perré actuellement présent





Personne à contacter	Melina ROTH melina.roth@afbiodiversite.fr
Objet	Note relative au projet d'AOT pour un perré sur la commune de Lège-Cap-Ferret - M. FOURNIER
Date	31 janvier 2019
Annexes	Plan de situation Photographie du perré actuellement présent

Instruction de la demande

1.1. Présentation

Par courrier électronique de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde (DDTM 33) du 04 octobre 2018, le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon a été saisi pour avis concernant une demande d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) pour l'implantation d'un perré de défense contre la mer sur le Domaine public maritime (DPM) de la commune de Lège-Cap-Ferret. Cette demande a été complétée par mail les 19 décembre 2018 et 29 janvier 2019. Le projet d'AOT serait accordé à M. FOURNIER (pétitionnaire) pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

1.2. Analyse de la demande

L'article L. 334-5 du code de l'environnement précise que « *Lorsqu'une activité est susceptible d'altérer de façon notable le milieu marin d'un parc naturel marin, l'autorisation à laquelle elle est soumise ne peut être délivrée que sur avis conforme de l'Agence française pour la biodiversité ou, sur délégation, du conseil de gestion [...]* ». L'article R. 334-33 précise dans son alinéa n°6 que le Conseil de gestion « *dans les conditions prévues au quatrième alinéa de l'article L. 334-5, [...] se prononce sur les demandes d'autorisation d'activités pour lesquelles des dispositions législatives et réglementaires prévoient sa consultation* ». Par ailleurs, ce même article précise également que « *le conseil de gestion peut également proposer aux autorités de l'Etat compétentes en mer toute mesure nécessaire à la protection et à la gestion durable du parc naturel marin, notamment en matière d'occupation du domaine public maritime, d'utilisation des eaux, de pêche, de circulation, de loisir, d'utilisation des ondes, de mouillage des navires, et il est tenu informé des suites réservées à ses propositions.* »

- **Notice d'incidence Natura 2000**

Dans un site Natura 2000, l'article R. 414-19 du code de l'environnement précise la liste des projets et interventions qui doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur le ou les sites en question. Le projet faisant l'objet de la présente demande d'AOT en fait partie au titre de l'alinéa 21 : « *L'occupation d'une dépendance du domaine public d'une personne publique soumise à autorisation au titre de l'article L. 2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques lorsque la dépendance occupée est localisée, en tout ou partie, en site Natura 2000* ».

Le formulaire simplifié d'évaluation des incidences Natura 2000 renseigné par le pétitionnaire conclut à l'absence d'incidences sur les sites Natura 2000.

- **Examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale**

L'article R. 122-2 du code de l'environnement précise que « *les projets relevant d'une ou plusieurs rubriques énumérées dans le tableau annexé au présent article font l'objet d'une évaluation environnementale, de façon systématique ou après un examen au cas par cas, en application du II de l'article L. 122-1, en fonction des critères et des seuils précisés dans ce tableau.* » Le projet faisant l'objet de la présente demande d'AOT fait partie des projets soumis à examen au cas par cas au titre des rubriques 11 (*travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière*) et 12 (*récupération de territoires sur la mer*) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement.

Bien qu'il soit requis, le dossier de demande d'AOT transmis au Parc naturel marin ne comporte pas le formulaire d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale.

Présentation du projet

Ce projet d'AOT constate l'existence d'un perré sur la face orientale de la presqu'île du Cap Ferret, sensé protéger le littoral et contenir l'érosion marine du trait de côte (ouvrage de défense contre la mer). Il est situé au sud du port de la Vigne.

L'ouvrage faisant l'objet de la demande est constitué d'un encochement de blocs en calcaire non jointoyé, complété d'un rideau de palplanches. L'emprise du perré est de 170m².

Les prescriptions techniques (particulières et générales) précisent la responsabilité et les obligations du bénéficiaire vis-à-vis de la DDTM 33 notamment relatives à l'entretien des ouvrages, aux conséquences de l'occupation du DPM, aux prescriptions réglementaires ou des services de l'Etat.

Analyse du projet

1.3. Analyse générale

Une partie de la côte orientale de la presqu'île du Cap Ferret est aménagée par une succession discontinue de perrés mis en place et entretenus soit par la collectivité, soit par des propriétaires privés. Leur fonction est de fixer les évolutions du trait de côte et de défendre les biens littoraux des assauts de la mer. Parallèlement, dans les milieux de substrat meuble, ces ouvrages

modifient les transits sédimentaires, réfléchissent l'énergie de la houle et contribuent à abaisser l'estran à leur proximité.

De proche en proche, les épis, les digues, les perrés et les réensablements constituent un dispositif global de lutte contre l'érosion, qui résulte d'une somme d'initiatives individuelles, mais ne s'intègre pas dans une vision stratégique et dans une coordination d'ensemble. Ces perrés ne sont pas compris dans le périmètre de la Stratégie locale de gestion de la bande côtière de Lège-Cap-Ferret. Le dossier ne permet pas d'apprécier la pertinence de ces perrés comme solution technique la plus appropriée pour répondre aux enjeux et aux objectifs de la lutte contre l'érosion.

A l'heure actuelle, le dimensionnement, la mise en œuvre et la maintenance de ces ouvrages sont réalisés de façon discontinue en fonction de la volonté des maîtres d'œuvre (publics et privés). Le projet d'AOT ne prévoit pas de prescriptions constructives détaillées que ce soit à l'échelle de la presqu'île, de sections de rivage ou de la continuité de l'ouvrage avec les perrés adjacents.

1.4. Analyse particulière

Le projet prévoit qu'en cas de travaux sur l'ouvrage, l'alignement actuel doit être respecté de même que son épaisseur. Il est également prévu que les matériaux employés pour entretenir l'ouvrage doivent être exempts de tout produit susceptible de porter atteinte à la qualité de l'eau et au milieu marin et terrestre environnant. Néanmoins, le projet d'AOT n'énonce pas de dispositions constructives de cet ouvrage faisant référence aux règles de l'art du génie civil.

Il est prévu qu'en cas de travaux le pétitionnaire recueille l'avis favorable de la DDTM et demande une autorisation de circulation sur le DPM pour les engins de travaux le cas échéant.

Le projet d'AOT précise que dans l'éventualité de la réalisation d'un escalier, celui-ci devra être intégralement intégré au perré sans empiètement au-delà du pied de l'ouvrage. Toute autre installation est interdite. A l'heure actuelle, le perré comporte plusieurs appendices en saillie sur l'ouvrage :

- Deux appontements,
- Deux escaliers,
- Une rampe de mise à l'eau,
- Deux madriers.

Proposition technique

Ce projet d'AOT s'inscrit dans une démarche globale de régularisation administrative des ouvrages existants sur le DPM, portée par la DDTM 33. Une analyse technique favorable est proposée pour ce projet.

Néanmoins compte tenu des éléments du dossier, et considérant qu'en l'état actuel des connaissances le Bureau ne dispose pas des éléments permettant d'apprécier :

- d'une part, la pertinence globale de cet ouvrage pour répondre aux enjeux et aux objectifs de la lutte contre l'érosion,

- d'autre part, la conformité de son dimensionnement au regard des règles de l'art du génie civil.

Cette analyse technique est assortie des recommandations suivantes :

- **Recommandations générales**
 - L'intégration de ce perré dans une réflexion stratégique globale de lutte contre l'érosion, avec une mise en conformité de l'ouvrage le cas échéant.
 - La recherche d'un dimensionnement conforme aux règles de l'art du génie civil avec notamment des précisions sur le dimensionnement de l'ouvrage et sa continuité avec les perrés adjacents.
- **Recommandations particulières**
 - Un suivi de la mise en conformité de l'ouvrage existant avec les prescriptions techniques particulières de l'AOT, et notamment le retrait des appendices qui ne sont pas prévus dans l'AOT.

Annexe 1 : plan de situation



Commune de Lège Cap-Ferret plan annexé à l'AOT

DC7M33
Service Maritime et Littoral
Fôle Domainiale et Travaux Maritimes



Source : IGN
Région de Bordeaux-Médoc
IGN 2011
M.S.L. 2011

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde - 5, quai du capitaine Allègre - 33120 ARCACHON

janvier 2019

Annexe 2 : photographie du perré actuellement présent





Rapport d'activités 2018



Salicornie sp.

Sommaire

Préambule	2
Partie 1 Quelques temps forts de l'année 2018.....	3
Partie 2 La vie du Parc naturel marin.....	4
La gouvernance.....	4
Les avis	4
Les moyens humains, matériels et financiers	5
L'équipe du Parc naturel marin	5
Les moyens matériels et logistiques	5
Les moyens financiers	5
Contribution aux instances locales et aux politiques publiques.....	6
Contribution aux instances locales.....	6
Instances des partenaires locaux et comités de suivi.....	7
Contribution aux politiques publiques	7
Contribution aux réseaux thématiques internes et externes.....	8
Réseaux et projets internes de l'AFB.....	8
Réseaux et colloques.....	8
Partie 3 Mise en œuvre du programme d'actions	10
Présentation générale	10
Détail par grandes thématiques du plan de gestion.....	11
Qualité de l'eau	11
Patrimoines naturels	11
Patrimoines culturels.....	14
Développement durable des activités liées à la mer.....	15
Communication et actions de sensibilisation	19
Surveillance et observation, activité de l'équipe opérationnelle	20
Annexes	21
Annexe 1 : Bilan des subventions versées par le Parc naturel marin en 2018	21
Annexe 2 : Organigramme au 31/12.....	21
Annexe 2 : Détail des avis du Conseil de gestion et du Bureau en 2018.....	22
Annexe 3 : Synthèse des actions Natura 2000.....	23
Annexe 5 : Glossaire des sigles et acronymes	24

Préambule

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon a été créé en juin 2014. Après la mise en place de son conseil de gestion en janvier 2015, l'élaboration de son plan de gestion a débuté en septembre 2015 avec l'installation des premiers agents. Ce travail piloté par le conseil de gestion a permis la concertation approfondie des acteurs du territoire pendant 18 mois pour exprimer les finalités et ambitions structurantes de ce projet de territoire à 15 ans porté par le Parc naturel marin pour la protection et l'amélioration des connaissances du milieu marin et le développement durable des activités liées à la mer.

Validé à l'unanimité en conseil de gestion, ce plan de gestion a ensuite été approuvé en septembre 2017 par le conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité. L'année 2018 représente ainsi la première année de sa mise en œuvre, avec une attention particulière portée sur la structuration de l'activité, sur la concertation des acteurs locaux et la mise en place et la consolidation de partenariats.

Une attention permanente de l'équipe a porté sur l'accompagnement de la gouvernance locale, sur l'expertise apportée à la production des avis, sur la pédagogie et la concertation nécessaire pour animer une compréhension partagée des enjeux du plan de gestion.

Le Parc naturel marin s'est également efforcé de contribuer à la déclinaison locale et à la mise en œuvre des politiques publiques, de participer aux réflexions de ses partenaires et de soutenir et accompagner leur contribution à la mise en œuvre du plan de gestion.

Enfin, après la période d'élaboration du plan de gestion, l'information et la sensibilisation du grand public était un enjeu important auquel l'équipe s'est attachée à répondre pour offrir au grand public des temps d'échange et de découverte des patrimoines naturels et culturels du Bassin d'Arcachon.

Partie 1 Quelques temps forts de l'année 2018

Plusieurs temps forts ont ponctué l'année 2018, avec un travail important, d'expertise technique, de concertation des acteurs locaux ainsi qu'un réel engagement du conseil de gestion au service du projet.

En début d'année, les présidents de conseil de gestion des Parcs naturel marins ont rencontré Monsieur Nicolas Hulot, ministre de la transition écologique et solidaire, pour lui faire part de leur inquiétude quant à l'avenir des Parcs naturels marins sur la question de l'avis conforme mais aussi des effectifs. L'avis conforme a été rétabli par décret ministériel en juillet 2018. La question des moyens a donné lieu à une mission dédiée du CGEDD, dans le cadre de laquelle le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon a été auditionné, et dont les conclusions livrées en fin d'année devraient permettre d'apporter un éclairage sur les perspectives et évolutions souhaitables.

Tout au long de l'année, la mobilisation de l'équipe a porté sur un effort important d'acquisition de connaissances pour permettre de mieux renseigner la question prégnante pour les professionnels de la pêche et de l'ostréiculture, de la dynamique des moules dans le Bassin.

L'effort de l'équipe a également porté sur la question des macro-déchets et de la qualité de l'eau, avec différentes initiatives d'acquisition de connaissances et de mobilisation citoyenne, afin de renseigner la réalité de la situation et mieux partager la compréhension de l'enjeu.

En 2018 le Parc naturel marin a initié un travail structurant en lien avec les représentants de la chasse maritime pour permettre une meilleure prise en compte des enjeux Natura 2000 dans la réactualisation des autorisations qui seront délivrées par les services de l'Etat.

Au premier trimestre, une instruction transversale et détaillée des dossiers a permis au Conseil de gestion de livrer aux services instructeurs de l'Etat ses réserves et recommandations relatives aux projets d'arrêtés préfectoraux relatif à la Réserve naturelle du Banc d'Arguin.

En lien avec les enjeux prioritaires de son plan de gestion, le Parc naturel marin a apporté sa lecture technique des enjeux environnementaux et son soutien financier à l'initiative portée conjointement par le SIBA et le CRCAA d'une opération test sur 6 ha du domaine public maritime permettant d'amorcer une nouvelle dynamique de réhabilitation des friches ostréicoles.

Le Parc naturel marin a également engagé un travail important sur le volet culturel, avec un travail amorcé sur la caractérisation patrimoniale des espaces portuaires mais aussi l'organisation partenariale avec différents acteurs locaux de temps de découverte avec le grand public, à l'occasion des événementiels locaux et des journées européennes du patrimoine.

Partie 2 La vie du Parc naturel marin

La gouvernance

En 2018 le conseil de gestion s'est réuni 3 fois avec un taux de participation moyen de 72% (quorum atteint à 50%).

Le Bureau du conseil de gestion s'est également réuni 4 fois avec un taux de participation moyen de 86 %.

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Conseil de gestion			21/03 78%				06/07 72%				30/11 66%	
Bureau	26/01 75%	26/02 94%			24/05 81%					05/10 94%		

Dates des instances et niveau de participation des membres (%)

Les avis

En 2018, le conseil de gestion du Parc naturel marin ou, par délégation, son bureau, a émis 16 avis portant sur les projets d'évolution réglementaire relative à la RNN du Banc d'Arguin, sur des projets de travaux maritimes, ou sur des autorisations d'occupation temporaires du domaine public maritime pour différentes activités et installations et régularisations d'ouvrages.

cette famille d'ouvrages pour accompagner les porteurs de projets.

Le Parc naturel marin s'est également prononcé sur la prise en compte des enjeux Natura 2000 de la gestion des installations de chasse situées en dehors des terrains du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL). Après concertation avec les services de l'Etat et les chasseurs, une proposition d'évolution de la prise en compte des enjeux du plan de gestion et du suivi des installations a pu être proposée. Le conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon a émis un avis favorable sur ce projet d'arrêté assortie d'une réserve et de plusieurs recommandations visant à mieux intégrer la gestion Natura 2000 du site dans la mise en place des AOT.

En accompagnement de cet avis, un effort important a été porté par le PNMBA pour permettre de caractériser les 110 installations de chasse à la tonne concernées, avec la production de fiches descriptives pour chacune d'elles afin de faciliter la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les AOT qui devraient être délivrées en 2019, pour en faciliter le contrôle et associer leur bénéficiaire à la gestion (voir la présentation technique détaillée page 15).



Conseil de gestion du 30 novembre 2018, à Andernos-les-Bains.

La DDTM ayant engagé un travail de régularisation de la situation administrative des perrés sur le Bassin d'Arcachon, l'année 2018 a permis d'amorcer l'élaboration d'une grille de lecture homogène pour

Les moyens humains, matériels et financiers

L'équipe du Parc naturel marin

L'équipe du Parc naturel marin intervient en support de la gouvernance et de l'expertise locale, en animation territoriale et en ingénierie pour contribuer à la protection et à l'amélioration de la connaissance du milieu marin, au soutien du développement durable des activités, à la sensibilisation du public.

L'unité de terrain s'est renforcée en 2018 avec la prise de poste du chef de l'unité terrain. Le début d'année a été marqué, par plusieurs séquences de formations spécifiques au milieu marin ainsi que des sessions de formations sur la police des pêches.

A compter du mois de novembre, l'unité a également bénéficié du recrutement d'une volontaire en service civique.

Pour l'ingénierie, la mission d'animation de la qualité de l'eau n'a pas pu être maintenue dans le cadre d'emploi et dans les effectifs alloués. L'équipe a néanmoins été renforcée avec le recrutement d'une chargée de mission (participation du Parc naturel marin au projet MarHa relatif aux habitats marins) et d'une volontaire en service civique. L'activité du Parc naturel marin a également bénéficié de la contribution de deux stagiaires en Master.

Au 31 décembre 2018, l'effectif du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon était de 11 agents, tous statuts confondus, dont 8 emplois permanents.

Les moyens matériels et logistiques

Les locaux

Le Parc naturel marin est installé dans ses locaux actuels au Teich depuis septembre 2017. En 2018, les bureaux ont fait l'objet de travaux afin de permettre un accueil de qualité pour les agents. Au rez-de-chaussée, une douche, un vestiaire, un laboratoire ont également été aménagés avec un espace de lavage et un congélateur pour la conservation des échantillons. Il permet notamment le travail de 3 agents sur des paillasse inox, avec différents matériels dont une binoculaire.

Une salle de réunion a été aménagée au rez-de-chaussée permettant d'accueillir jusqu'à 18 personnes.

Les véhicules

L'acquisition d'un véhicule Renault TRAFIC permettra le transport de matériel encombrant et mouillé. La commande d'un véhicule utilitaire est également en cours.

Le moyen nautique

En 2018, l'équipe a assuré le suivi technique et administratif de la construction de son premier navire.

La pose de la quille le 15 juin marque le début officiel de la construction. Une visite de suivi de chantier sur le site de ZODIAC MILPRO à Rosas (Espagne) en octobre a permis d'accompagner les échanges techniques nécessaires au chantier. La livraison est prévue au premier trimestre 2019.



Navire en chantier chez Zodiac Milpro, décembre 2018.

Les moyens financiers

En 2018, le budget initial alloué au Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon par l'AFB était de 507 350 € hors masse salariale, dont 284 852 € dédié à la réalisation et au soutien de projets sur le territoire.

En cours d'année, le PNMB a pu bénéficier de compléments budgétaires permettant de porter ce budget à 707 177 €.

Au total, pour l'année 2018, le budget engagé au bénéfice des actions du Parc naturel marin et des projets locaux a été de 675 850 € (hors masse salariale et frais de structure) dont 85 000 € de subventions accordées aux porteurs de projets et 394 952 € en intervention sans contrepartie directe dans le cadre d'action et de dépenses portées par le Parc naturel marin au bénéfice de ses partenaires.

En investissement, le retard pris par le prestataire sur la construction du navire n'a pas permis d'engager les dépenses d'équipement de sécurité prévues, en

attente des conclusions du Centre de sécurité des navires de Bordeaux.

Destinations budgétaires €		Budget prévisionnel €	% engagé
Education à l'environnement et sensibilisation du public	Communication et mobilisation citoyenne, Sensibilisation du public	172 025	100,79
Gestion ou appui à la gestion d'aires protégées	Intervention technique sur les milieux naturels ou le patrimoine culturel	99 964	97.52
	Appui technique et ingénierie pour les activités de gestion	83 988	82.85
	Suivi écologique du milieu et des espèces	260 500	106.55
Soutien et management	Logistique et charges courantes	66 700	95.43
	Investissement	58 000	38.44
TOTAL		707 177	95.57

Tableau détaillant la réalisation par destination budgétaire.

Contribution aux instances locales et aux politiques publiques

Contribution aux instances locales

Dans la continuité des travaux de 2017, le Parc naturel marin a participé en 2018 à la rédaction du Document stratégique de Façade (DSF) Sud Atlantique dans le cadre de l'équipe projet pilotée par la DIRM SA. Dans le cadre fixé par l'articulation des différents documents et leur niveau d'opposabilité respectif, le Parc naturel marin a été particulièrement attentif à la compatibilité des contenus du projet au regard de ses missions, de son décret de création et des objectifs définis dans son Plan de gestion.

En 2018, le PNMBA par ailleurs amorcé sa contribution aux Commissions des cultures marines de Gironde pilotées par la DDTM et aux enquêtes administratives portant sur les autorisations d'exploitation de cultures marines.

Sur invitation conjointe de la DDTM et de la commune, le Parc naturel marin a participé aux réunions de suivi de la réactualisation du Schéma des vocations des villages ostréicoles de Lège - Cap Ferret.

L'arrêté préfectoral du 6 avril 2018 relatif à la pêche maritime dans la RNN du Banc d'Arguin prévoit la création d'un comité de gisement pour fixer, le cas échéant, les conditions d'autorisation de la pêche à pied des bivalves fousseurs au sein de la RNN. Cette instance, réunie à plusieurs reprises en 2018 sous pilotage de la DIRM SA, regroupe le gestionnaire de la RNN, la DDTM 33, la DREAL, les pêcheurs professionnels et récréatifs, IFREMER et le Parc naturel marin.

En septembre 2018, la DIRM SA a mis en place une première évaluation des gisements de coque afin de discuter de l'opportunité d'une autorisation de la pêche pour cette espèce. Le Parc naturel marin y a contribué avec la rédaction d'une proposition de protocole d'évaluation, la participation à la visite sur site et la présentation d'une synthèse des résultats.



Agents du PNMBA dénombrant les coques ≥ 1 cm sur un point d'échantillonnage - visite du Comité de gisement sur la RNN du Banc d'Arguin le 11/09/2018.

Instances des partenaires locaux et comités de suivi

Instances locales

Le Parc naturel marin participe régulièrement aux instances de ses partenaires dont notamment le conseil du Comité régional de conchyliculture et le conseil du Comité départemental des pêches.

Le Parc naturel marin a également participé en 2018 à plusieurs commissions thématiques du SIBA.

Le Parc naturel marin est présent aux différents Comités Locaux de l'Eau (CLE) des bassins versants limitrophes de son périmètre, à savoir : le SAGE « Born Buch », le SAGE « Leyre et cours d'eau côtiers », le SAGE « Lacs médocains ».

Il participe également aux réunions de l'inter- CLE qui traite des questions relatives aux nappes profondes.

Le Parc naturel marin participe aux Comités consultatifs de gestion des deux Réserves naturelles nationales présentes dans le périmètre du Parc naturel marin (RNN des prés salés d'Arès-Lège et RNN du Banc d'Arguin).

Depuis octobre 2018 le PNMBBA participe au comité technique d'orientation du CREAA, dont les missions

sont notamment d'accompagner les conchyliculteurs dans le développement et la durabilité de leur activité.

Comité de sélection du DLAL Pays Barval

Le Parc naturel marin prend part aux Comités de sélection ainsi qu'aux comités techniques du DLAL Pays Barval, au cours desquels de nombreux projets sollicitant une aide financière du FEAMP et de la Région Nouvelle-Aquitaine ont été examinés.

Participation au suivi et au pilotage de projets et études scientifiques portés par des partenaires.

Le Parc naturel marin a participé au suivi et au pilotage de projets et d'études scientifiques réalisées par ses partenaires, dont le comité de pilotage de l'étude (portée par la COBAS) sur la valorisation des déchets coquillers, en lien avec l'enjeu de réhabilitation des friches ostréicoles, ou le comité de pilotage de l'étude paysagère (portée par le Grand site de la Dune du Pilat). Il est membre du comité de pilotage de l'étude (portée par les CRC de Nouvelle-Aquitaine et réalisée par le CREAA) sur « l'opportunité d'une nouvelle filière d'élevage biomimétique d'huîtres dans les bassins conchylicoles de la Nouvelle-Aquitaine ».

Contribution aux politiques publiques

Natura 2000 et DCSMM

Le Parc naturel marin est opérateur principal des sites Natura 2000 FR7200679 et FR7212018 situés à 90% dans son périmètre. Le document d'objectif de ces sites est intégré au plan de gestion du Parc naturel marin qui prend ainsi en compte les enjeux spécifiques de ces sites au titre de la Directive Habitats-Faune-Flore et de la Directive Oiseaux. Ainsi, la mise en œuvre du plan de gestion du Parc naturel marin contribue directement aux dispositions relatives à la gestion des sites Natura 2000. Une synthèse des actions spécifiquement liés aux habitats et espèces visée est également présentée en Annexe 3.

La mise en œuvre du plan de gestion vise également à contribuer aux attentes de la DCSMM. Par son action, le Parc naturel marin contribue par ailleurs aux attendus de la convention Ramsar ainsi qu'à la convention OSPAR.

Pour mémoire, une identification des principales politiques publiques concernées est présentée au regard de chacune des finalités du plan de gestion.

Stratégie de gestion de la bande côtière

En 2018, l'équipe du Parc naturel marin a contribué aux comités techniques et stratégiques de l'élaboration et du suivi des stratégies locales de gestion de la

bande côtière du Bassin d'Arcachon. La stratégie de Lège - Cap Ferret a été adoptée en 2017, permettant d'amorcer sa mise en œuvre en 2018, tandis que l'élaboration de celle de La Teste-de-Buch est en cours. La contribution du Parc naturel marin a notamment porté sur la prise en compte du volet maritime et des interfaces terre-mer dans ces stratégies. Compte tenu de l'intensité des dynamiques hydro-sédimentaires du site, le Parc naturel marin porte également une attention particulière à l'inscription cohérente de ces stratégies à l'échelle de l'ensemble du Bassin d'Arcachon.

Sollicité par la commune de Lège-Cap Ferret le Parc naturel marin s'est également impliqué dans la contribution aux premiers volets de concrétisation de la démarche pour l'élaboration d'une procédure de traitement des situations récurrentes d'urgence relatives à l'érosion de la pointe du Cap Ferret afin d'anticiper au mieux une lecture technique partagée pour de tels travaux. Face à la situation devenue critique fin 2018, la commune a également mobilisé l'ensemble des acteurs institutionnels et partenaires en amont d'une intervention d'urgence. Le Parc naturel marin a contribué à l'instruction de ce projet qui a fait l'objet d'une délibération du Bureau en octobre 2018.

Contribution au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le PCAET est un document de planification stratégique et opérationnel appelé par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (loi du 17 août 2015). Il a pour objectifs de réduire les émissions de GES et d'adapter le territoire aux effets du changement climatique à travers trois thématiques : la sobriété énergétique, l'amélioration de l'efficacité énergétique et le développement des énergies

renouvelables. Les EPCI du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre ont confié l'élaboration et la mise en œuvre du PCAET au SYBARVAL. A l'occasion des ateliers de travail et comités de pilotages qui ont jalonné l'élaboration du PCAET du Pays du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre, le Parc naturel marin a partagé les enjeux liées au Plan de gestion lors des Comités de pilotage ou ateliers de travail et pris part aux travaux de validation de son programme d'action.

Contribution aux réseaux thématiques internes et externes

Réseaux et projets internes de l'AFB

Le projet d'établissement de l'AFB

Initié en octobre 2017, l'élaboration du projet d'établissement de l'AFB s'est déployée tout au long de l'année 2018. Une équipe projet a été mise en place pour contribuer à consolider la vision et faire émerger les modes de fonctionnement de la structure à horizon 2030. Le Parc naturel marin a activement participé en intégrant l'équipe projet, en animant différents ateliers et en contribuant aux séminaires régionaux et à l'évènement « Tous à Lille » rassemblant la quasi-totalité des agents de l'AFB du 4 au 6 juin.

Au total, 44,5 homme/jours ont été consacrés sur l'année à cet effort transversal interne à l'établissement.

Les réseaux thématiques

Les réseaux thématiques de l'AFB sont des outils internes permettant une réflexion inter-parcs et interservices. Ils visent à partager un état de l'art, échanger sur des problématiques communes ou encore valoriser les retours d'expérience. Des échanges sont régulièrement organisés, avec quelques rencontres physiques. En 2018, le Parc naturel marin a notamment participé aux réseaux « Pêche et Aquaculture » et « Sciences humaines et

sociales ». Concernant les richesses naturelles, le Parc naturel marin participe aux travaux concernant la qualité de l'eau, les habitats benthiques et les oiseaux. Ces différents réseaux ont également permis un travail transversal sur les tableaux de bord. Le Parc naturel marin a notamment contribué concernant les premiers indicateurs locaux relatifs à la qualité de l'eau.

Le Parc naturel marin a également participé à la réunion « Amphihalins et marais » qui s'est tenue à Terres d'oiseaux en Gironde pour faire suite aux conclusions du séminaire régional interne de l'AFB à La Rochelle en 2016 initiant un travail collectif sur les marais littoraux et les poissons migrateurs amphihalins.

Enfin, une réflexion a été engagée au sein des Parcs naturels marins sur la création d'une marque collective. Cette initiative vise à ouvrir un espace de travail avec différents partenaires économiques locaux et soutenir les productions de biens et de services qui contribuent aux efforts de développement durable et de préservation des richesses naturelles et culturelles portés par le Parc naturel marin. La participation à un voyage d'étude vers les parcs nationaux a permis d'alimenter la réflexion collective et des retours d'expérience de la marque Esprit Parc National.

Réseaux et colloques

Renforcement du réseau de suivi des échouages

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon s'inscrit localement dans un réseau d'acteurs diversifié dédié à la protection du littoral. Cependant, le suivi des échouages de mammifères marins, pilotés par le Réseau National des Echouages (RNE), mais aussi le suivi des tortues marines, disposaient d'un nombre réduit de relais locaux. Le Parc naturel marin s'est donc rapproché du laboratoire Pelagis, (coordonnateur du RNE) et de l'aquarium de La Rochelle (tortues

marines) pour mettre en place une session de formation locale sur 4 jours à la Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon. Au total, 6 agents du Parc naturel marin ont été formés, auxquels se sont également ajoutés des agents du Parc naturel marin du Golfe du Lion, de la RNN du Banc d'Arguin, de l'ONF, de l'Ifremer, de la commune de Lège-Cap Ferret ainsi que plusieurs particuliers bénévoles. Les référents ainsi formés auront pour mission d'identifier les espèces échouées, de coordonner sur le terrain les

procédures d'enlèvement ou de remise à l'eau des individus et, le cas échéant, de procéder à des prélèvements de tissus.

Rencontres et colloques

Le Parc naturel marin a participé à plusieurs colloques et rencontres en 2018, relatifs à la croissance bleue, au nautisme. Il a également participé aux travaux de différents réseaux thématiques : réseau Natura 2000 Gironde, au forum des gestionnaires de la biodiversité, les rencontres annuelles des contributeurs à l'Observatoire du Patrimoine Naturel Littoral (co-animées par le réseau « Réserves Naturelles de France » et l'AFB), et le réseau oiseaux marins (RésoM) regroupant les gestionnaires, ornithologues, bureau d'études et scientifiques travaillant sur des thématiques de suivi et de protection de ces espèces.

Le Parc naturel marin a assuré le pilotage local du 9^{ème} comptage collectif national des pêcheurs à pied de loisir sur le Bassin d'Arcachon en août 2018.

Au total, avec des conditions météorologiques particulièrement favorables pour cette activité, plus de 550 pêcheurs à pied ont été recensés sur 11 sites (parmi les 30 sites référencés sur le territoire).

Enfin, le Parc naturel marin a eu le plaisir d'accueillir la Dr Kazumi Wakita scientifique japonaise de l'Université de Tokai, spécialiste de la gestion des zones côtières, pendant 2 jours en mars 2018. Cette visite a été l'occasion d'un échange enrichissant sur les différents outils de préservation et de gestion du milieu marin existants dans les deux pays. Le Parc naturel marin, son plan de gestion et sa gouvernance lui ont été exposés en détails lors d'une visite du Sud Bassin et de la présentation *in situ* de différents éléments structurants du site.



Chevaliers gambette et tournepièrre à collier sur pignots lors d'un comptage limicole en décembre.

Partie 3 Mise en œuvre du programme d'actions

Présentation générale

Le programme d'actions ne couvre qu'une partie de l'activité annuelle du Parc naturel marin. L'animation du conseil de gestion, la production d'analyses techniques en amont des avis, la contribution à la déclinaison locale des politiques publiques, la participation aux instances et l'accompagnement des initiatives des partenaires locaux, l'observation et la surveillance constituent également une part significative de l'activité.

Le programme 2018, a permis la mise en œuvre de l'action concrète du Parc naturel marin sur les différentes thématiques du plan de gestion.

Pour 2018, le programme comprenait des projets portés sur les moyens propres, mais aussi des actions partenariales, et l'accompagnement financier de projets portés par des acteurs locaux.

L'analyse du nombre d'actions permet d'illustrer la dynamique et l'animation engagée auprès des acteurs locaux (Figure 1) en complément de la lecture des moyens financiers mobilisés (Figure 3).

Sur les 33 actions prévues en 2018 au programme d'action, 63,7% ont été engagées ou finalisées, 24,2 % ont fait l'objet d'un travail de préfiguration et de recherche de financement, et 12.1% des actions ont dû être reportées vers une mise en œuvre 2019, notamment en raison des calendriers des partenaires notamment financiers (Figure 2).

Enfin, la ventilation du nombre d'actions soutenues ou engagées par finalités du plan de gestion permet d'illustrer la contribution de l'action 2018 à la mise en œuvre du projet global et permet d'en amorcer un suivi comparatif annuel.

A noter que la contribution aux finalités 19 et 20 relève de l'action continue et transversale du Parc naturel marin et ne figure donc en actions spécifiques du programme d'action. De même, l'effort permanent porté sur l'instruction technique des demandes d'avis contribue également en continu à l'atteinte des finalités du plan de gestion.

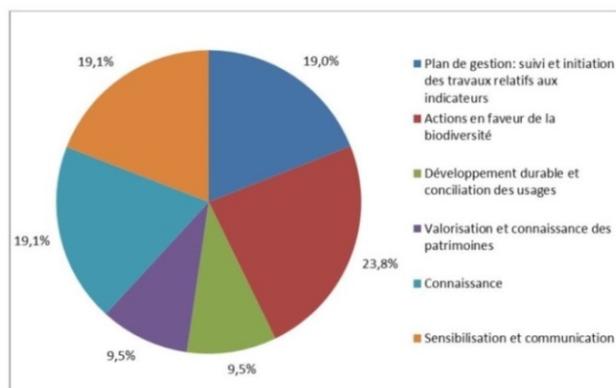


Figure 1. Ventilation du nombre d'actions engagées par grande thématique.

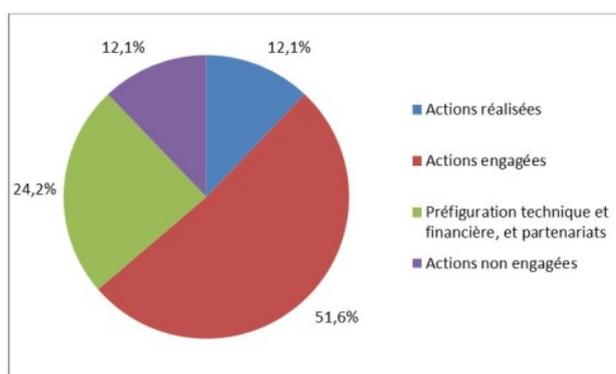


Figure 2. Niveau de réalisation des actions prévues au programme 2018.

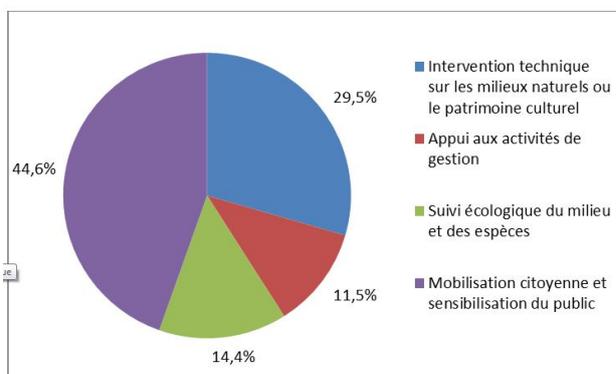


Figure 3. % de budget engagé en 2018 par thématique.

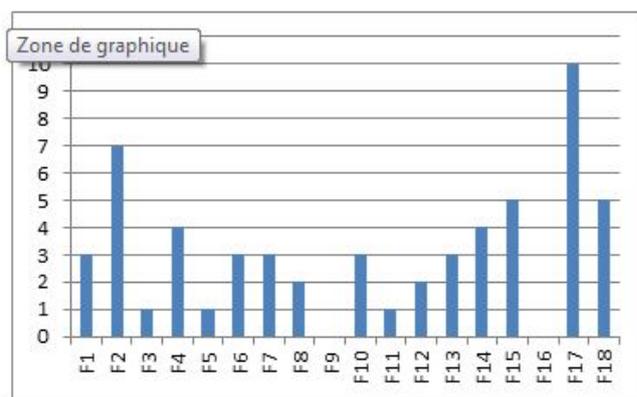


Figure 4. Nombre de projets par finalités du plan de gestion

Détail par grandes thématiques du plan de gestion

Qualité de l'eau

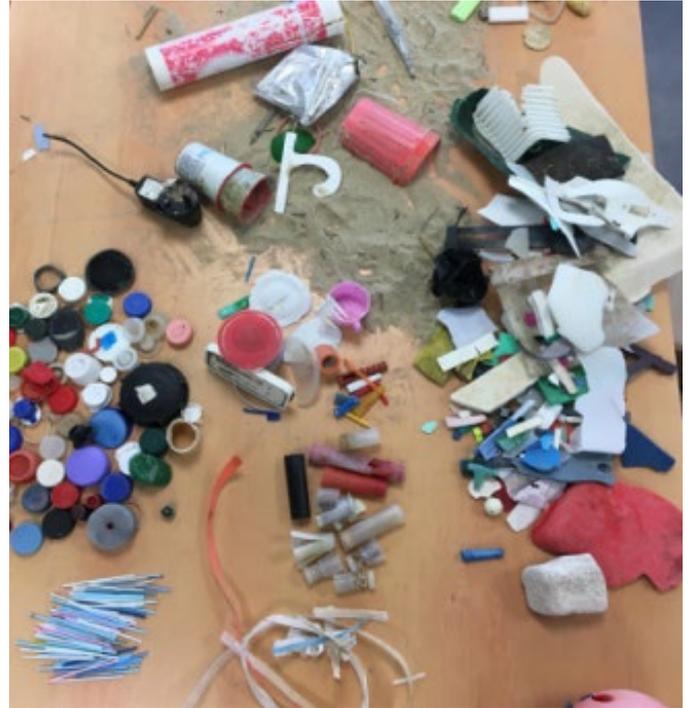
Contribution aux indicateurs de suivi

Pendant le premier semestre 2018, un travail structurant a été réalisé sur les indicateurs de suivi des différents objectifs du Plan de gestion concernant la « qualité de l'eau ». Des groupes de travail réunissant des représentants techniques de différents organismes locaux tels que l'IFREMER, le SIBA, la Station marine d'Arcachon, le CRCAA et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ont permis d'avancer sur le suivi à mettre en place pour plusieurs sous-thèmes et niveaux d'exigences. C'est le cas notamment pour la qualité des eaux de baignade et pour la contamination par certaines molécules. Les résultats de ces avancées ont également pu être partagés avec l'ensemble des membres du Réseau Thématique « Qualité de l'eau » de l'AFB qui regroupe notamment des chargés de missions issus des autres Parcs naturels marins.

Etude sur l'échouage des macro-déchets

Un étudiant en Master 2 a réalisé son stage de fin d'étude de 6 mois au Parc naturel marin sur la thématique des macro-déchets. L'objectif consistait à caractériser les macro-déchets en échouage sur les plages des communes du Bassin d'Arcachon en identifiant avec les communes les secteurs les plus favorables pour la mise en place d'un protocole standardisé de ramassage (protocole OSPAR). Suite à l'identification de cinq plages à suivre, des collectes mensuelles ont été réalisées et les macro-déchets triés et comptabilisés pour alimenter une base de données.

Les premières analyses statistiques étant intéressantes, il a été décidé de poursuivre ce protocole en interne pendant 2 ans pour alimenter la réflexion sur un futur indicateur de suivi des macro-déchets.



Résultat d'un ramassage des déchets sur 100 mètres de plage océane au Cap Ferret en juin 2018.

Contribution à la classification des cours d'eau

Depuis 2014, un travail de classification des cours d'eau a été engagé sur le département de la Gironde en concertation avec plusieurs acteurs concernés. L'objectif recherché consiste à faciliter l'application des réglementations sur l'eau qui font régulièrement référence à la notion de « cours d'eau ». En 2018, le Parc naturel marin a pris connaissance de certaines divergences d'appréciation concernant plusieurs cours d'eau qui alimentent le Bassin. Soucieux de la qualité et de la quantité de l'eau douce qui alimentent le Bassin, le Parc naturel marin a donc réalisé une première expertise sur le terrain pour renseigner l'analyse des cours d'eau qui alimentent les espaces à fort enjeux écologiques de la carte des vocations du plan de gestion. Ce travail, présenté en bureau et en conseil de gestion, sera poursuivi en 2019 en lien avec le Service départemental de l'AFB et la DDTM 33.

Patrimoines naturels

Cartographie des habitats d'interface et terrestres

Le Parc naturel marin a apporté une subvention de 19 500 € pour l'acquisition de données dans le cadre du projet sur 3 ans de cartographie des habitats naturels et de spatialisation des enjeux de biodiversité végétale du Bassin d'Arcachon porté par le Conservatoire Botanique National Sud Atlantique (CBNSA) cofinancé par la DREAL.

En 2018, le CBNSA, a réalisé des relevés phytosociologiques sur différents habitats afin de les

caractériser puis de les cartographier. Sur l'ensemble du périmètre élargi du Parc naturel marin et du site Natura 2000, ce travail a été finalisé pour les roselières et les prairies, et réalisé pour moitié pour les végétations aquatiques et les prés salés. Ce sont ainsi 1 000 ha d'habitats terrestres et d'interface qui ont été cartographiés sur un total de 2 500 ha.

Pilotage et appui à la gestion Natura 2000

Les agents du Parc naturel marin ont apporté un appui sur le terrain au côté des gestionnaires pour la mise en place de protocoles de suivi dont des comptages ornithologiques avec la RNN du banc d'Arguin, les études sur les fonctionnalités des réservoirs à poissons avec la RNN des prés salés d'Arès et de Lège-Cap Ferret, l'inventaire des espèces libellules sur les Quinconces Saint Brice, etc.

De plus, 2 agents du Parc naturel marin ont suivi la formation de « référents vison » afin d'apporter un appui à la détermination de la présence du vison d'Europe sur le territoire.

Elaboration d'une stratégie collective pour la restauration des herbiers de zostères

La régression des herbiers dans le Bassin d'Arcachon préoccupe fortement le territoire depuis les années 2000. Malgré ces régressions, l'herbier de Zostère naine du Bassin d'Arcachon reste le plus grand herbier de France, voire d'Europe. Pour l'élaboration du plan de gestion, les acteurs locaux ont ainsi exprimé leur souhait d'aller au-delà de l'objectif Natura 2000 de conservation de ces habitats avec des objectifs ambitieux de restauration des herbiers de zostères (naines et marines).

Au vu de l'ampleur de la problématique, le Parc naturel marin a souhaité initier l'élaboration d'une stratégie collective dès la mise en œuvre de son plan de

gestion. Pour organiser une concertation élargie et transparente, le même schéma mis en place pour l'élaboration du plan de gestion a été remobilisé. Plusieurs entretiens bilatéraux et groupés ont ainsi été réalisés en octobre et novembre 2018 avec des partenaires locaux ou nationaux pour préparer la première « Commission Zostères » animée par le Parc naturel marin en décembre 2018. A noter la participation de nombreuses personnes ressource du territoire, sur simple demande d'inscription des intéressés.

Les échanges très riches ont permis d'identifier des premiers axes de travail et actions concrètes à engager ; autant de pistes qui seront discutées en bureau puis validés en conseil de gestion du Parc naturel marin dès 2019.

Projet Life intégré « MarHa » pour les habitats marins

L'AFB a obtenu en 2018 un financement européen pour un projet Life concernant l'amélioration de l'état de conservation des habitats marins d'intérêt communautaire sur l'ensemble des façades maritimes de France métropolitaine. Le Parc naturel marin avait participé dès 2017 aux réunions préparatoires pour faire remonter ses besoins sur cette thématique. Il a ainsi obtenu un financement sur 6 ans de 321 400 € permettant notamment le recrutement dès la fin 2018 d'une chargée de mission dédiée.



Herbier de Zostère naine.

Observatoire participatif de la biodiversité marine

Le partenariat initié en 2017 avec Ocean'Obs pour la mise en place d'indicateurs de suivi de la biodiversité marine s'est poursuivi en 2018. L'association a ainsi maintenu son animation pour mobiliser les plongeurs et faire remonter leurs observations. Au 1^{er} semestre

2018, près de 200 plongées ont été comptabilisées dans le cadre de ce programme. Parallèlement, des suivis standardisés ont été mis en œuvre par des plongeurs professionnels afin d'augmenter la robustesse des données.

En 2017, Ocean’Obs met en œuvre un projet d’évaluation environnementale de la collecte des macro-déchets en plongée, financé par l’Antenne Atlantique de l’AFB. Le Parc naturel marin participe au suivi et au pilotage. Des échanges réguliers ont aussi été mis en place pour la validation du protocole et le

suivi du ramassage. Les données recueillies permettront d’évaluer la pertinence de généraliser ou non cette action à l’avenir.



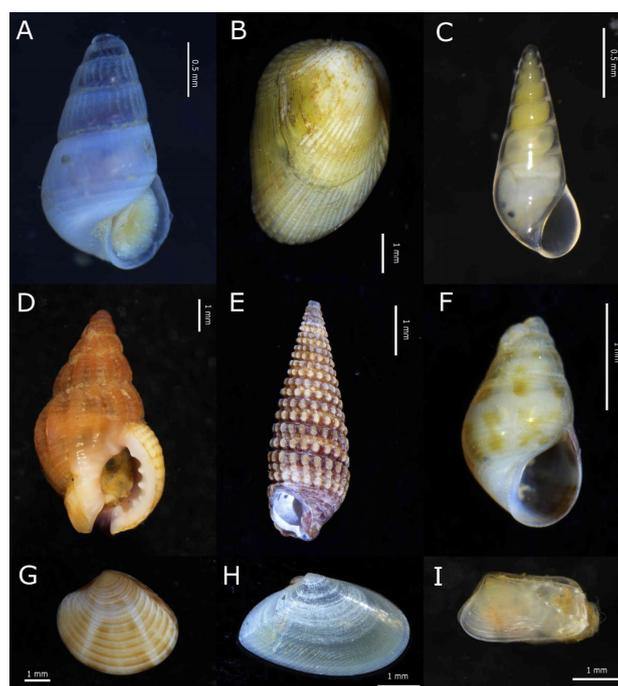
Journée annuelle de recensement des hippocampes au départ de L'Herbe.

Acquisition de connaissances sur les communautés benthiques de l’ouvert

La Station marine d’Arcachon (laboratoire EPOC) a sollicité un appui du Parc naturel marin pour un projet d’acquisition de connaissance sur les communautés benthiques présentes sur l’épave du « Charriot » ainsi que dans le sédiment adjacent. La subvention de 2 200 € attribuée au porteur de projet a permis de mener à bien le projet et d’identifier 76 taxons essentiellement représentés par des mollusques et crustacés de petite taille.

« La Station marine d’Arcachon mène depuis sa création des campagnes d’acquisition de connaissances sur les différentes facettes du milieu marin. Ces campagnes, notamment celles réalisées dans l’ouvert du Bassin d’Arcachon, demandent des moyens logistiques, humains et financiers particuliers. La création du Parc naturel marin et la mise en œuvre de son plan de gestion représentent donc une opportunité pour aider la science grâce au soutien qu’il peut apporter. »

Station marine Arcachon



Exemples de mollusques échantillonnés sur l’épave du Chariot.

Mise en place d'un état des lieux des crustacés dans le PNMBA

Suite à plusieurs échanges avec des acteurs du territoire, le Parc naturel marin a initié en 2018 un travail visant à renseigner les populations de crustacés dans le Bassin. Une visite de terrain a été organisée pour mieux appréhender la problématique relative au crabe verruqueux (*Eriphia verrucosa*) présent dans les friches ostréicoles. Suite à ces observations, l'appui d'un stagiaire de niveau Master 2 est prévu en 2019 pour réaliser un premier état de situation.



Crabe verruqueux (*Eriphia verrucosa*) à proximité de son terrier sur une friche ostréicole du Bassin d'Arcachon.

Patrimoines culturels

Caractérisation de la valeur patrimoniale des espaces portuaires

Parmi les objectifs du Plan de gestion du Parc naturel marin, la sauvegarde et la valorisation des éléments constitutifs des patrimoines du Bassin d'Arcachon sont des enjeux prégnants.

Les espaces portuaires, emblématiques de l'expression de la culture maritime locale, font ainsi l'objet d'une attention particulière. La cohérence ainsi que la qualité architecturale et paysagère des constructions et des aménagements présents sur ces espaces participent notamment à la transmission de la spécificité et de l'esprit des lieux.

Le Parc naturel marin a donc engagé en 2018 un projet de caractérisation de la valeur patrimoniale des espaces portuaires du Bassin d'Arcachon. Etant donné la diversité géographique, historique, fonctionnelle ou encore des aménagements ou constructions, l'une des premières actions identifiées consiste à distinguer les grandes typologies d'espaces portuaires sur le Bassin,

ainsi que les éléments ayant une valeur patrimoniale. Il s'agit également de renseigner la notion de « qualité » architecturale et paysagère. Ces travaux contribueront à l'élaboration d'une grille de lecture à destination du Conseil de gestion, comme outil d'aide à la prise en compte de la valeur patrimoniale des espaces portuaires.

Ce projet partenarial s'articule avec les travaux portés par le Conseil d'Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) de la Gironde pour réaliser des monographies de l'ensemble des ports, villages et quartiers tournés vers la mer sur le Bassin. La méthode d'analyse a d'abord été testée en 2018 sur trois premiers ports avant d'être étendue à l'ensemble des espaces portuaires du Bassin en 2019.

Pour ce projet, l'équipe du PNMBA a été renforcée à compter de septembre 2018 avec le recrutement d'un agent en service civique pour contribuer à ces travaux en lien étroit avec le CAUE.



Figure 5. Illustration d'un format de restitution intermédiaire, appliqué au port de Gujan (la Passerelle).

Recueil des mémoires locales

En 2018, Le Parc naturel marin a également apporté un accompagnement financier à des initiatives portées par les acteurs locaux, pour la réalisation d'un atlas

avec la SHAAPB, et la réalisation de portraits filmés autour de la thématique des filets de pêche. Les réalisations sont attendues à partir de 2019.

Développement durable des activités liées à la mer

Caractérisation des installations de chasse à la tonne du Bassin d'Arcachon

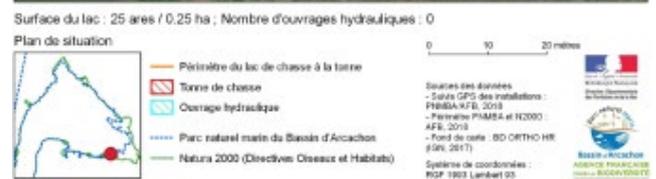
Suite à la saisine de la DDTM 33 sur le projet de mise en place d'AOT pour les installations de chasse à la tonne du Bassin d'Arcachon, (hors terrains du CELRL) et en application de l'avis du Conseil de gestion du 21 mars 2018, le Parc naturel marin a mis en place un travail de caractérisation des installations de chasse concernées, notamment au regard des enjeux Natura 2000.

Ce travail, mené en concertation avec l'Association de Chasse maritime du Bassin d'Arcachon (ACMBA) et en lien avec la Fédération de chasse de Gironde, a permis de produire plus de 110 fiches descriptives reprenant pour chaque installation :

- une carte des différents éléments constitutifs de l'installation,
- un portfolio des différents éléments constitutifs de l'installation,
- la situation de l'installation par rapport aux habitats N2000 présents,
- un tableau de correspondance entre la nomenclature simplifiée des habitats N2000 et la nomenclature Eur27 utilisée pour les habitats d'intérêt communautaires,
- la liste des espèces sous statut ou à enjeux, susceptibles d'être présentes sur ou à proximité de toutes les installations de chasse à la tonne du Bassin d'Arcachon.

La production de ces fiches a nécessité environ 30 jours de terrain et plus de 20 jours de traitement en bureau en collaboration avec le service géomatique de l'Antenne Atlantique de l'AFB.

Les fiches descriptives ont été présentées à l'ACMBA en juillet 2018, et transmises à la DDTM 33.



Exemple de fiche descriptive produite pour les installations de chasse à la tonne du Bassin d'Arcachon.

Le travail avec les chasseurs se poursuivra en 2019, en continuité avec les recommandations du Conseil de gestion. Il s'attachera notamment à préciser les modalités d'interventions sur les installations de chasse en fonction du type de travaux (entretien courant, entretien de fond, entretien lié à des circonstances exceptionnelles).



Agents du PNBMA procédant à des relevés sur une installation de chasse.

Mouillages innovants

Ce projet de développement et d'expérimentation de mouillages innovants pour le Bassin d'Arcachon vise à définir et à caractériser une infrastructure de mouillage et ses modalités d'utilisation adaptées aux spécificités du site.

La recherche d'adaptation concerne notamment le contexte particulier du Bassin (lagune à marée, courantologie, substrats, etc.), la sensibilité des milieux naturels (qualité de l'eau, habitats dont herbiers de zostère, avifaune, prise en compte des effets cumulés, etc.) et les pratiques nautiques (besoins des usagers et souhaits d'évolution des modes d'utilisation). Il est donc attendu de ce projet d'accroître et de mobiliser des connaissances pour le développement de nouvelles solutions de mouillage. Ces réflexions et le résultat des expérimentations doivent permettre de définir un modèle qui puisse être adapté aux enjeux spécifiques au Bassin d'Arcachon.

Les travaux ont débuté au début de l'année 2018. Le PNMB a conclu un contrat de recherche et développement avec deux partenaires :

- la Mairie de Lège - Cap Ferret, est gestionnaire de la plus grande zone de mouillage et d'équipements légers du Bassin. Cette ZMEL est représentative de la diversité des conditions d'exploitation des mouillages dans le Bassin, et de la diversité des enjeux environnementaux. En s'associant au projet, la Mairie de Lège - Cap Ferret a souhaité contribuer à la définition et à la phase test de ces nouveaux dispositifs ;

- la société d'ingénierie ETM, basée à Gujan-Mestras, présente une capacité démontrée d'innovation dans les domaines de l'ingénierie maritime et portuaire. Elle est en charge dans le projet d'assurer le développement technique et de porter les innovations attendues.

Parallèlement le Parc naturel marin a fait réaliser un suivi environnemental par le bureau d'études Biotope qui a permis d'analyser le comportement *in situ* lors de la mise en place, l'exploitation, la maintenance et l'enlèvement des prototypes, de caractériser les pressions et les impacts sur le milieu marin des infrastructures.

Le projet se déroulant sur 2 ans, l'année 2018 a permis la conception de 4 prototypes de mouillages innovants et leur mise à l'épreuve pendant une saison entière sur 2 sites représentatifs de la diversité des conditions d'exploitation de ce type d'infrastructures dans le Bassin. Le suivi environnemental a permis d'engager un dialogue technique avec ETM afin de prendre en compte la réponse du milieu aux prototypes et d'adapter leur conception. Les résultats débattus en Comité de suivis sont satisfaisants à ce stade au regard de l'expression des besoins, permettant ainsi de poursuivre les expérimentations en 2019. Le suivi environnemental a notamment mis en avant de réelles avancées sur la problématique du ragage des fonds marins par comparaison avec les mouillages traditionnels.



La ZMEL de Lège-Cap Ferret qui accueille les prototypes en expérimentation.

Evaluation de l'état et de la dynamique des gisements de moules, pétoncles et crépidules du Bassin d'Arcachon

Suite aux avis du Bureau sur le projet de fermeture de la pêche à la drague des moules et pétoncles en 2017 et 2018, une étude sur l'état et la dynamique de ces gisements a été mise en place par le Parc naturel marin sur le Bassin d'Arcachon.

Trois actions en particulier ont fait appel aux moyens financiers et humains du Parc naturel marin :

- la cartographie des gisements subtidaux par prospection acoustique par le bureau d'étude SEMANTIC T.S,
- le renforcement du suivi des larves de moules mené par le CREEA,
- le suivi du captage des moules sur cordes, pilotée par le CREEA en collaboration avec le CRCAA et le Parc naturel marin.



Comptage des larves de moules captées sur cordes par le Parc naturel marin.

En parallèle, le CRCAA a également conduit un suivi participatif sur le captage des moules au niveau des parcs ostréicoles.

Les résultats préliminaires montrent des gisements de moules recouvrant une surface limitée de la lagune en 2018.

Les gisements les plus denses sont essentiellement localisés le long de la presqu'île du Cap ferret, au Nord de la passe Sud et du Banc d'Arguin et aussi devant Pereire. La période de suivi (avril – juillet) n'a cependant pas permis de détecter les gisements issus de la reproduction 2018 et les cohortes ayant grandi à partir de mai. Ces résultats montrent une absence de crépidules dans certaines zones du Bassin où elles étaient habituellement présentes, confirmant les affirmations de plusieurs acteurs (pêcheurs professionnels et récréatifs notamment). Très peu de pétoncles ont été observés sur l'ensemble de cette campagne.

En complément de ces premiers résultats, le renforcement du suivi des larves de moules a mis en évidence une reproduction 2018 qui a commencé dès le mois de janvier, avec des pics très importants de petites larves détectées sur les sites de Piquey et du Ferret, qui n'étaient pas échantillonnés auparavant. Ce suivi renforcé sera donc reconduit en 2019.

Un échange a été organisé en octobre 2018 associant le CDPMEM 33, le CRCAA, la DIRM SA, la DDTM 33 et le CREEA pour discuter les premiers résultats.

Les résultats définitifs feront l'objet d'une présentation à l'ensemble des partenaires de l'étude, l'occasion également de discuter des suites envisagées, notamment la cartographie des gisements intertidaux de moules et la modélisation de la dynamique larvaire des moules à l'échelle de la lagune et de son ouvert.



Zone de protection acoustique couverte par SEMANTIC TS pour la cartographie des gisements subtidaux.

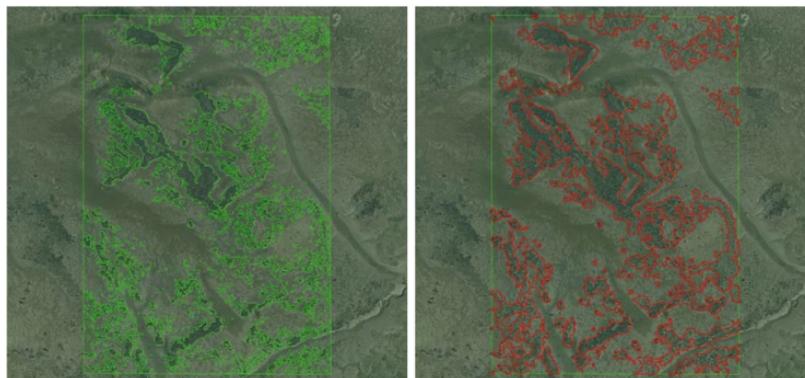
Cartographie de friches ostréicoles

La réhabilitation des friches ostréicoles est un objectif phare du plan de gestion. Pour en assurer le suivi, le partage d'un état de situation et d'indicateurs avec les acteurs concernés est une étape importante.



Exemple de friches ostréicoles présentes sur le Bassin d'Arcachon.

Le Parc naturel marin a initié en 2018 un travail partenarial de cartographie de l'ensemble des friches ostréicoles du Bassin d'Arcachon, avec un accompagnement financier de l'Agence de l'eau Adour Garonne et une production de livrables attendue pour fin 2019. Un contrat avec le bureau d'études ISEA permet de tester une approche innovante de modélisation des friches dans les espaces naturels à partir de l'analyse automatique de photos aériennes sur une surface de l'estran de 1 000 ha avec, si les résultats sont concluants, une possibilité d'étendre la méthode à l'ensemble de la lagune.



Figures 6 et 7. A gauche : Friches de référence digitalisées manuellement. A droite : Friches prédites par le modèle ISEA, à partir de données de référence. © ISEA

Contribution à l'opération-test de réhabilitation des friches ostréicoles du Banc des Jacquets

En février, une opération-test de réhabilitation des friches ostréicoles a été menée sur le site du Banc de Jacquets, (commune de Lège-Cap Ferret). L'action contribue à l'atteinte de l'objectif de réhabilitation de 75 % des friches ostréicoles porté par le plan de gestion.

Le SIBA a assuré la maîtrise d'ouvrage avec le concours des moyens techniques du Conseil départemental de la Charente Maritime (CD 17) et du CRCAA. Plusieurs échanges ont eu lieu en amont entre le SIBA, le CRCAA et le Parc naturel marin pour permettre de renseigner au mieux un retour d'expérience de l'opération.

Les objectifs étaient multiples : tester les moyens de nettoyages du CD 17 dans le contexte du Bassin d'Arcachon, réaliser un bilan technico-économique de l'opération-test et un suivi environnemental de l'impact des travaux sur la qualité de l'eau, les habitats et la faune et disposer des éléments pour calibrer des opérations de réhabilitation à venir. Le Parc naturel marin a contribué au financement de l'opération avec une subvention de 15 000 € attribuée au SIBA.

« Le SIBA anime un partenariat avec le département de la Charente Maritime et le CRCAA pour mutualiser les moyens opérationnels de nettoyage du DPM. Cette volonté répond à l'objectif du plan de gestion du Parc Naturel Marin à savoir 75 % des friches ostréicoles réhabilitées sur l'ensemble du Bassin d'Arcachon et son ouvert à 15 ans.

En 2018, une opération test d'une surface de 6.3Ha sur le banc des Jacquets, rallie les soutiens financiers de l'AEAG, de la Région et du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon. Ce test, piloté par le SIBA, condense un important suivi technique et environnemental suite aux recommandations du PNMB pour déterminer une méthode d'exécution, adaptée à la problématique globale et renseignée sur l'impact environnemental.

Cette opération, qualifiée de réussite sur le plan technique, va se poursuivre en début d'année 2019 avec un suivi complémentaire. »

Syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon.

« Pour le CRCAA, la réhabilitation des anciennes friches ostréicoles est un des enjeux majeurs du Bassin d'Arcachon tant pour l'ostréiculture que l'environnement.

Nous dédions à cette action des moyens importants mais actuellement insuffisants compte tenu des objectifs à atteindre.

Le partenariat mis en place pour une opération test en 2018, avec le SIBA et le département de Charente maritime, et avec le soutien du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon, de la Région Nouvelle Aquitaine et de l'AEAG, est une belle avancée. »

Comité régional de la Conchyliculture Arcachon Aquitaine.

Communication et actions de sensibilisation

Les actions communication 2018 avaient pour objet pour cette 1^{ère} année de mise en œuvre du plan de gestion de répondre aux objectifs suivants :

- augmenter la visibilité et l'identification du Parc naturel marin auprès des acteurs locaux et du grand public,
- valoriser les actions et favoriser la transmission de connaissance,
- apporter un soutien aux projets portés par le Parc,
- participer à la transmission et au partage de l'identité maritime du Bassin.

Editions et supports de communication

Le plan de gestion 2017-2032 a été remis aux membres du conseil de gestion en version papier et sur clé USB. Il a également été diffusé auprès des principaux partenaires et acteurs du Parc naturel marin et dans les médiathèques et bibliothèques des 10 communes du Bassin.

Le Parc naturel marin a poursuivi l'édition de son annuaire des marées. Pour l'édition 2018, une double-page a été consacrée à la pêche à pied de loisir avec l'intégration des nouvelles réglementations. Ces informations ont également été confortées par l'actualisation des réglottes de mesure qui ont été diffusées sur les stands du Parc naturel marin et auprès des structures relais institutionnelles et associatives intéressées.

Sensibilisation des jeunes publics et des étudiants

Les scolaires constituent un public prioritaire pour la sensibilisation au milieu marin. La mise en place en fin d'année d'un partenariat avec le Parc naturel régional des Landes de Gascogne, a permis d'engager pour 2019 et 2020 un projet destiné aux collégiens en qui bénéficiera de l'expérience de la Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon en matière d'éducation à l'environnement.

Le Parc naturel marin a par ailleurs répondu aux sollicitations d'établissements scolaires :

- intervention au Lycée des métiers Condorcet à Arcachon dans le cadre du projet « Dire le Bassin » ;
- pour la 2^{ème} année consécutive, intervention auprès de 200 élèves de 6^{ème} au Collège de Lège - Cap-Ferret dans le cadre de la Semaine annuelle du Développement durable du collège.

Le Parc naturel marin est également intervenu auprès d'étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse et de Masters en Océanographie de l'Université de Bordeaux. Ces interventions ont permis de présenter l'outil « Parc naturel marin » à travers l'exemple du Bassin d'Arcachon, et de discuter des actions pouvant être mises en œuvre pour la préservation du milieu marin et le développement durable des activités liées à la mer.



Balade crépusculaire du haut de la Dune du Pilat lors des JEP 2018.

Sensibilisation grand public

De mars à novembre 2018, la participation aux événementiels locaux (dont le Salon nautique, Terres sauvages, 24 heures de la biodiversité, fêtes du Port de la Teste, journées européennes du patrimoine) dont 8 manifestations ont drainé au total plus de 70 000 visiteurs, a permis la présence du Parc naturel marin au contact du grand public sur 21 jours répartis sur 12 sites autour du Bassin. Cet effort a mobilisé 120 homme/jour (hors temps de préparation) pour sensibiliser le grand public aux enjeux du plan de gestion et notamment de valoriser l'effort porté sur la connaissance et la protection des milieux, ainsi que sur le développement durable des activités.

Pour la 2^{ème} année consécutive, le Parc naturel marin a ainsi contribué aux Journées européennes du patrimoine en proposant des temps de découverte avec :

- des lectures de paysage depuis le haut du phare du Cap Ferret et depuis la Dune du Pilat,
- une animation pêche à pied de loisir,
- la visite des ports d'Arès et de Meyran Ouest, en compagnie de témoins et acteurs locaux.

En continuité avec l'initiative amorcée en 2017 de sensibilisation du grand public à la lecture des

paysages, ces journées ont été accompagnées par l'édition d'un cahier dédié à la transformation du paysage entre le jour et la nuit dont la diffusion sera élargie en 2019 en partenariat avec le Grand site de la Dune du Pilat.

Mobilisation citoyenne : contribution à l'animation de la marque territoriale B'A

Le PNMBA s'est impliqué aux côtés du SIBA dans l'animation de la marque territoriale pour l'élaboration et l'animation des efforts de préservation environnementale portés par la marque. Le PNMBA accompagne ainsi la communauté d'acteurs économiques partenaires engagés sur cette thématique pour la concrétisation de leur engagement. La participation du Parc naturel marin à cette initiative territoriale a notamment conduit à l'animation de deux ateliers et la mise en place d'une opération concrète sur le terrain. Pour cette dernière le Parc naturel marin a accompagné 40 salariés de l'entreprise Véolia pour une action de ramassage et de tri de déchets sur l'estran, au Teich. De même que les ateliers, cette journée a fait l'objet d'un reportage vidéo par le SIBA : <https://vimeo.com/298116093>, largement diffusée sur le territoire.



Journée de collecte de macro-déchets sur l'estran avec Véolia (crédit photo SIBA).

Surveillance et observation, activité de l'équipe opérationnelle

La mise en place de l'unité de terrain a permis de développer la présence sur site du Parc naturel marin avec notamment une contribution importante à la caractérisation des installations de chasse à la tonne ou encore à l'étude sur l'échouage des macro-déchets.

Les différentes opérations sur le terrain sont chacune l'occasion d'assurer une surveillance et une observation du milieu, et d'acquérir des connaissances sur les pratiques.

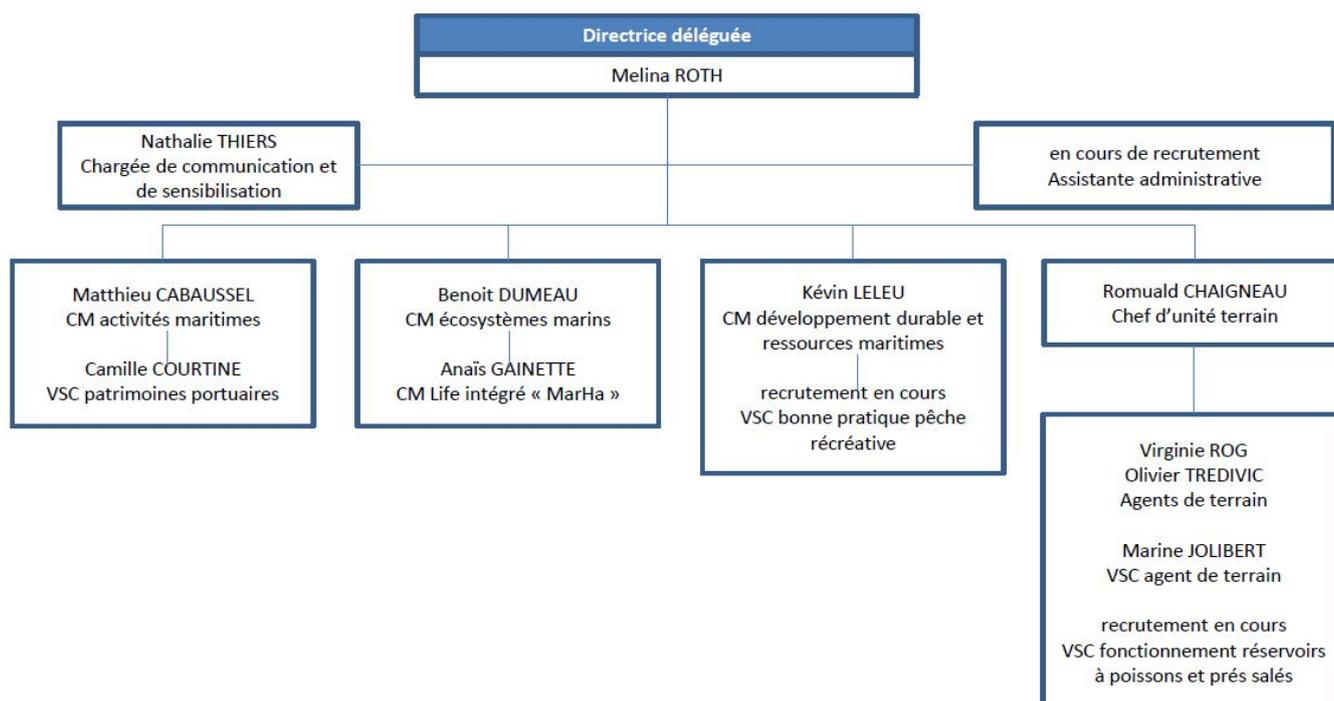
Les agents de terrain, participent régulièrement avec les partenaires locaux aux différents inventaires réalisés sur le territoire, tels que la cartographie des habitats avec le Conservatoire botanique national sud atlantique, les stations de baguages des passereaux paludicoles, le camp de comptage migratoire au niveau du Cap Ferret ou le comptage national des pêcheurs à pied. Un suivi des odonates est aussi réalisé en vue de la mise en place des indicateurs du plan de gestion.

Annexes

Annexe 1 : Bilan des subventions versées par le Parc naturel marin en 2018

Nom du bénéficiaire	Projet	Montant total du projet (€)	Date de validation	Montant de la subvention	% aide
SIBA	Opération test de réhabilitation des friches ostréicoles du Banc des Jacquets		21/03/2018	15 000	
CBNSA	Réalisation de la cartographie des habitats terrestres et d'interface du Bassin d'Arcachon		07/05/2018	19 500	
Université de Bordeaux	Réalisation d'une étude scientifique sur la diversité de la macrofaune benthique de l'épave du Chariot		13/07/2018	2 200	
CAUE 33	Projet de caractérisation de la valeur patrimoniale des espaces portuaires du Bassin d'Arcachon	84k€	14/09/2018	12 000	
SHAAPB	Contribution à l'édition d'un atlas cartographique de la SHAAPB		14/09/2018	10 000	
SFJO	Participation du PNMBA au projet « Nature et Culture »			21 000	
Université de Bordeaux	Etude sur la contamination par les microplastiques de l'écosystème et des produits de la mer		09/11/2018	15 000	7% (hors appui logistique)
Vues du Cap	Constitution d'un recueil de mémoires du Bassin d'Arcachon	15k€	11/12/2018	12 000	

Annexe 2 : Organigramme au 31/12



Annexe 2 : Détail des avis du Conseil de gestion et du Bureau en 2018

Délibérations	Énoncés	Avis simples
PNMBA_bur_2018_03	Avis sur le projet des Plans de prévention des risques d'inondation par submersion marine du Bassin d'Arcachon	Favorable assorti de recommandations
PNMBA_cdg_2018_03	Avis simple sur le projet d'arrêté préfectoral portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime pour les installations de chasse	Favorable assorti de recommandations
PNMBA_cdg_2018_04	Avis sur le projet d'arrêté préfectoral portant autorisation de l'exercice de la pêche maritime dans la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin	Favorable assorti de recommandations et de réserves
PNMBA_cdg_2018_05	Avis sur le projet d'arrêté préfectoral portant création de la Zone de protection renforcée de la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin	Favorable assorti de recommandations et de réserves
PNMBA_cdg_2018_06	Avis sur le projet d'arrêté préfectoral délimitant et réglementant les zones autorisées au mouillage et au stationnement diurnes des navires, des engins nautiques et des engins de plage dans le périmètre de la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin	Favorable assorti de recommandations et de réserves
PNMBA_cdg_2018_07	Avis sur le projet d'arrêté réglementant les conditions d'accostage et de mouillage des navires de sociétés de transport maritime qui embarquent des passagers à destination de la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin	Favorable assorti de recommandations et de réserves
PNMBA_cdg_2018_08	Avis sur le projet d'arrêté préfectoral portant création des zones d'implantations ostréicoles au sein de la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin	Favorable assorti de recommandations et de réserves
PNMBA_bur_2018_08	Avis sur le projet d'arrêté préfectoral portant autorisation d'occupation temporaire pour l'implantation d'un solarium sur le domaine public maritime de la commune de Lège – Cap Ferret, à proximité du port de La Vigne	Favorable assorti de recommandations
PNMBA_bur_2018_09	Avis sur le projet d'arrêté préfectoral portant autorisation d'occupation temporaire pour l'implantation d'un perré de défense au droit de la propriété de M. BUSQUET sur le domaine public maritime de la commune de Lège – Cap Ferret	Défavorable
PNMBA_bur_2018_10	Avis sur le projet d'arrêté préfectoral portant autorisation d'occupation temporaire pour l'implantation d'un perré de défense au droit de la propriété de M. MOYAERT sur le domaine public maritime de la commune de Lège – Cap Ferret	Défavorable
PNMBA_bur_2018_11	Avis sur le projet d'arrêté préfectoral prorogeant l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2015 rendant obligatoire la délibération du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins Aquitaine n°2015-23 du 30 octobre 2015 relative à la création et fixant les conditions d'attribution de la licence de pêche à la drague des moules et des pétoncles dans le Bassin d'Arcachon	Favorable assorti de recommandations
PNMBA_bur_2018_14	Avis sur la demande d'autorisation d'occupation temporaire du territoire par M. COAT pour l'implantation d'un perré de défense contre la mer sur le domaine public maritime de la commune de Lège – Cap Ferret	Favorable assorti de recommandations
PNMBA_bur_2018_15	Avis sur la demande d'autorisation d'occupation temporaire du territoire par M. PONIATOWSKI pour l'implantation d'un perré de défense contre la mer sur le domaine public maritime de la commune de Lège – Cap Ferret	Favorable assorti de recommandations
PNMBA_bur_2018_16	Avis sur la demande de rechargement d'urgence du cordon dunaire de la pointe du Cap Ferret	Favorable assorti de recommandations
PNMBA_cdg_2018_19	Avis sur le projet de création de noues sur le Domaine public maritime à Lanton	Favorable avec recommandations
PNMBA_cdg_2018_20	Avis sur la demande de concession d'utilisation du Domaine public maritime en dehors des ports pour le tracé du câble de télécommunication entre les jetées de Bélisaire et du Moulleau	Favorable

Annexe 3 : Synthèse des actions Natura 2000

Projet	Action	Site Natura 2000 concerné	Durée	Budget	Temps agent
Cartographie des habitats	Suivi du projet et accompagnement sur le terrain	Bassin d'Arcachon et Cap Ferret	12 mois	Subvention de 19 500 euros (50% du budget), appui logistique et participation	5 ETP
Formation RNE et Tortue	Formation	Bassin d'Arcachon et Cap Ferret	4 jours	Appui logistique et participation	21 ETP
Formation Vison	Formation	Bassin d'Arcachon et Cap Ferret	1 jour	Participation	2 ETP
Suivi de la migration au Cap Ferret	Participation au suivi	Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin	3 mois	Appui logistique et participation	5 ETP
Etude des communautés benthiques sédimentaires	Suivi du projet	Bassin d'Arcachon et Cap Ferret	6 mois	Subvention de 2 200 euros	1 ETP
Océan'Obs	Suivi du projet	Bassin d'Arcachon et Cap Ferret	12 mois	Contrat R&D dont 16 500 euros versés en 2019 ? Accompagnement	5 ETP
Elaboration d'une stratégie de restauration des herbiers de zostère	Montage du projet et animation de la concertation	Bassin d'Arcachon et Cap Ferret	6 mois	Travail en interne	30 ETP
Définition des indicateurs de suivi pour l'avifaune	Participation au RT	Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin	3 mois	Travail en interne	3 ETP

Annexe 5 : Glossaire des sigles et acronymes

ACMBA	Association de chasse maritime du Bassin d'Arcachon
AEAG	Agence de l'eau Adour - Garonne
AFB	Agence française pour la biodiversité
AOT	Autorisation d'occupation temporaire
CAUE	Conseil d'Architecture Urbanisme et Environnement
CBNSA	Conservatoire botanique national Sud-Atlantique
CERLRL	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
CLE	Comité local de l'eau
COBAS	Communauté d'agglomération Bassin d'Arcachon Sud
CRCAA	Comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine
DCSMM	Directive cadre stratégie pour le milieu marin
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer
DIRM SA	Direction inter-régionale mer Sud Atlantique
DLAL	Développement local mené par les acteurs locaux
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DSF	Document stratégique de façade
FEAMP	Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
MarHa	Marine habitats
ONF	Office national des forêts
PCAET	Plan climat air énergie territorial
RNE	Réseau national échouages
RNN	Réserve naturelle nationale
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau
SHAAPB	Société historique et archéologique d'Arcachon et du Pays de Buch
SIBA	Syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon
VSC	Volontaire service civique
ZMEL	Zone de mouillage et d'équipements légers

Photos en couvertures :

1ère de couverture : Observation postée lors du Festival de la Bernache en novembre. Observation binoculaire de larves de moule au Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon.

2ème de couverture : Salicorne sp.

Crédits photo : EPOC (p.13) ; CAUE Gironde (p. 14) ; SEMANTIC TS (p.17) ; ISEA (p.18) ; SIBA (p.20).

Matthieu Cabaussel (p. 16), Romuald Chaigneau (p.5, 14, 17, 18), Benoit Dumeau (p.6, 12, 15), Franck Péricat (p.11), Virginie Rog (couverture), Nathalie Thiers (couverture, p.4, 13, 19), Olivier Tredivic (2ème de couverture, p.9) / Agence française pour la biodiversité.



4, rue Copernic
33470 Le Teich

Tél. : 05 56 22 06 86

www.parc-marin-bassin-arcachon.fr

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



Communiqué de presse
Au Teich, le 13 février 2019

Présentation du projet de développement et d'expérimentation de mouillages innovants pour le Bassin d'Arcachon

Suite à la validation de son Plan de gestion en septembre 2017, le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon (PNMBA) a lancé un projet de développement et d'expérimentation de mouillages innovants, en réponse à plusieurs des objectifs à long terme qu'il s'est fixé en concertation avec les acteurs du territoire.

Ce projet de recherche et développement, initié début 2018, vise à imaginer et à expérimenter une infrastructure de mouillage adaptée aux spécificités du Bassin. Cette recherche d'adaptation concerne notamment le contexte géographique et physique du Bassin (lagune à marée, courantologie, substrats, etc.), la sensibilité des milieux naturels dans lesquels s'insèrent les mouillages (qualité de l'eau, habitats dont herbiers de zostère, impacts sur l'hydrodynamisme, etc.) et les pratiques nautiques (besoins des usagers et souhaits d'évolution des modes d'utilisation).

Il est attendu de ce projet d'accroître et de mobiliser des connaissances pour le développement de nouvelles solutions de mouillage. Ces réflexions et le résultat des expérimentations doivent permettre de définir un modèle qui puisse être adapté aux enjeux propres au Bassin d'Arcachon.



Figure 1 : Zone de mouillage de Lège-Cap Ferret qui accueille les expérimentations.

Un objectif ambitieux : innover pour dépasser l'état de l'art

Les solutions classiques de mouillage sont constituées d'un corps mort (bloc en béton posé au sol), d'une chaîne et d'une bouée de surface. Cette technologie dispose de marges de progression significatives pour réduire l'impact des mouillages sur le milieu marin. A titre d'exemple, les blocs en béton constituent des substrats durs dans un milieu naturel à dominance meuble. La longueur des chaînes devant prendre en compte le marnage et amortir les oscillations dues au clapot, ces dernières raguent les fonds et altèrent les habitats benthiques. Elles génèrent également un rayon d'évitage important à la surface de l'eau. D'autres perturbations potentielles sont également à prendre en compte, comme les impacts sur la qualité de l'eau (transfert de contaminants en fonction des matériaux employés), les bruits (vibrations, claquements impactant la faune marine) ou encore le comportement des infrastructures de mouillage dans un milieu meuble et dynamique.

CP conjoint PNMBA – Commune de Lège Cap Ferret – ETM pour mouillages innovants février 2019

Afin de surmonter ces difficultés, le Parc naturel marin s'est associé à la Mairie de Lège-Cap Ferret, la société gujanaise ETM et le groupement entre le bureau d'étude Biotope et Yoann Denis afin de repenser intégralement l'ancrage au sol et la ligne de mouillage, tester des dispositifs expérimentaux et analyser leur plus-value environnementale.

Ces innovations doivent répondre à deux grandes thématiques :

- **L'amélioration de l'impact environnemental des mouillages**
 - Suppression du phénomène de ragage
 - Limitation des impacts sur les fonds, de l'emprise au sol, de l'impact sur la qualité de l'eau, des bruits, des perturbations sur les dynamiques hydro-sédimentaires
 - Réflexion sur le devenir des matériaux et la réversibilité du dispositif

- **Le maintien ou l'amélioration de l'opérationnalité des mouillages**
 - Sécurité et fiabilité dans des conditions très difficiles de mouillage (courants, clapot, mobilité du substrat, marnage, etc.)
 - Réduction significatives des zones d'évitage
 - Un enlèvement hivernal
 - Amélioration des possibilités de gestion des mouillages

La mairie de Lège-Cap Ferret gère la Zone de mouillage et d'équipements légers sur le Domaine public maritime (DPM) de la face orientale de la presqu'île du Cap Ferret. A l'échelle du Bassin d'Arcachon, Lège-Cap Ferret est la commune qui gère le plus grand nombre de corps morts, sur des emprises représentatives de l'ensemble des milieux susceptibles d'accueillir des mouillages. Elle est donc confrontée à l'ensemble des enjeux associés à la gestion de ce type d'infrastructure, notamment relatifs à la sécurité et la fiabilité des solutions de mouillage dans des conditions difficiles (clapot, courants de marée, sensibilité écologique des sites). La Mairie de Lège-Cap Ferret abrite les sites d'expérimentation et s'est engagée dans le projet au travers de l'acquisition de 40 dispositifs expérimentaux.

L'entreprise ETM a été fondée en 2003 avec comme cœur de métier le calcul et le design de système d'accostage et d'amarrage pour les bateaux de commerce et de plaisance. C'est dans ce contexte que l'entreprise s'intéresse au développement et à l'innovation dans le domaine des mouillages à flot. ETM a d'ores et déjà mené un projet de conception d'un nouveau type de bouée d'amarrage employant de nouveaux matériaux, et disposant d'une interface intelligente permettant de les administrer, en optimisant également le mode de communication des bouées entre elles. ETM a démontré sa capacité d'innovation et acquis un socle de connaissances qu'elle mobilise comme base de travail pour conduire une réflexion spécifique dans le cadre du présent projet, et porter les innovations techniques attendues.

Le bureau d'étude Biotope est une société d'ingénierie environnementale. Il accompagne depuis 1993 les acteurs publics et privés dans l'approche environnementale des projets d'aménagement ou la gestion de projets de conservation. Il dispose d'une expertise particulière dans les suivis environnementaux ou encore dans l'inventaire de la faune et de la flore du Bassin d'Arcachon. Associé à Yoann Denis (biologiste marin et plongeur professionnel), ce groupement est chargé du suivi environnemental des expérimentations. Ce suivi consiste notamment à caractériser les pressions et les impacts des dispositifs de mouillages innovants en comparaison aux mouillages traditionnels sur le milieu marin, et engager un dialogue technique avec ETM pour l'adaptation des prototypes de façon itérative tout au long du projet.

Des premiers résultats satisfaisants

En 2018 ce sont 4 prototypes qui ont été immergés et dont le comportement a été analysé. Ces prototypes sont notamment constitués d'un dispositif de deux câbles coulissant. Ces câbles coulisent l'un sur l'autre et suivent le marnage. Dans les conditions d'exploitation rencontrées, ils n'entrent pas au contact avec les fonds marins. Cette innovation a fait l'objet d'un dépôt de brevet à l'INPI.

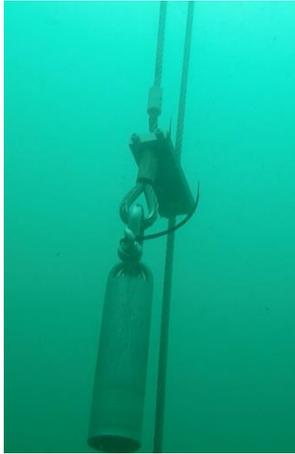


Figure 2 : Contre poids sur le câble coulissant.



Figure 3 : Système d'ancrage et départ de la ligne de mouillage sans ragage au sol.

Les suivis techniques et environnementaux ont permis de confirmer la pertinence de cette innovation au regard des solutions classiques de mouillages. L'année 2019 permettra de poursuivre les développements et d'ajuster les prototypes afin de répondre aux attentes du PNMBA. Le coût global du projet supporté par les 3 partenaires (PNMBA, Mairie de Lège-Cap Ferret et ETM) s'élève à 232k€TTC.

Crédits photos : Figure 1 : Matthieu Cabaussel / Agence française pour la biodiversité. Figures 2 et 3 : ETM.

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon fait partie de l'Agence française pour la biodiversité, un établissement public du ministère de la Transition écologie et solidaire. En métropole et dans les outremer, l'Agence française pour la biodiversité a pour missions d'améliorer la connaissance, de protéger, de gérer et de sensibiliser à la biodiversité terrestre, aquatique et marine.

Retrouvez plus d'informations, notamment sur le site web :
www.parc-marin-bassin-arcachon.fr

Vous pouvez consulter le plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon sur le lien suivant :
www.parc-marin-bassin-arcachon.fr/Actualites/Approbation-du-plan-de-gestion-du-Parc-naturel-marin-du-Bassin-d-Arcachon

Vous pouvez télécharger les photos jointes au communiqué de presse sur notre médiathèque en ligne à l'adresse suivante :
<http://mediatheque.aires-marines.fr/identification?token=1-NEWFF57RG16H02157>

La mention des crédits photos est obligatoire.

Les photos sont utilisables uniquement pour l'illustration de l'article sur le présent point presse concernant le projet de mouillages innovants dans le Bassin d'Arcachon à paraître dans votre média. Toute nouvelle réutilisation doit faire l'objet d'une autorisation écrite de l'Agence française pour la biodiversité.

Contact presse

Nathalie THIERS : nathalie.thiers@afbiodiversite.fr - 06 61 30 49 70
www.parc-marin-bassin-arcachon.fr

Prise en charge

Le Parc naturel marin et le Parc naturel régional :

- élaborent les contenus des animations
- mobilisent les intervenants
- fournissent le matériel pour les animations en classe et sur le terrain (ex : jumelles, boussoles, seaux, liste non exhaustive)
- s'occupent de l'organisation et la logistique des déplacements
- apportent un soutien à la mise en œuvre du projet dans l'établissement
- prennent en charge les coûts liés aux déplacements des élèves et des enseignants
- prennent en charge les coûts liés à l'intervention des animateurs (déplacements, temps de préparation et d'intervention)
- prennent en charge les coûts liés à l'intervention des professionnels

L'établissement prend en charge :

- les déjeuners quand les sorties se déroulent sur la journée
- le matériel de restitution/valorisation



Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

Créé en juin 2014, le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon comprend l'ensemble du Bassin d'Arcachon et s'étend vers le large jusqu'à trois milles nautiques. Il couvre 435 km², est bordé de 144 km de rivages et englobe trois milieux naturels interdépendants : la lagune à marée, les marais maritimes et l'océan. Il abrite une grande biodiversité ainsi que de nombreuses activités professionnelles et touristiques.

Le Parc naturel marin fait partie de l'Agence française pour la biodiversité, établissement public du ministère de la transition écologique et solidaire, créée pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages avec pour mission d'améliorer la connaissance, de protéger, de gérer et de sensibiliser à la biodiversité terrestre, aquatique et marine.

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon a pour objectif de contribuer à la connaissance du patrimoine marin ainsi qu'à la protection et au développement durable du milieu marin et des activités maritimes. Son plan de gestion, qui fixe les objectifs à atteindre à 15 ans, le définit comme un "bien commun" exceptionnel à comprendre et à découvrir. A cet effet, des actions de sensibilisation envers tous les publics favorisent l'appropriation par les habitants des richesses et des vulnérabilités du Parc.



Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne

Créé en 1970, le Parc naturel régional des Landes de Gascogne regroupe 53 communes de Gironde et des Landes. La trame forestière de pins maritimes représentant l'élément constant du paysage du Parc, son territoire englobe le delta de l'Èyre et les vallées de la Leyre.

Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique d'aménagement et de développement économique, social et culturel respectueuse de l'environnement. Ses actions sont mises en œuvre en référence à sa charte qui comporte notamment l'objectif opérationnel visant à « développer et partager une conscience du territoire » en garantissant une éducation à l'environnement pour tous.

La Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon, située à l'entrée de la Réserve Ornithologique du Teich, est un centre d'éducation à l'environnement du Parc naturel régional qui possède un savoir-faire reconnu pour la mise en œuvre de projets d'animation destinés aux scolaires. Elle dispose d'un équipement lui permettant d'accueillir le public et d'une équipe permanente constituée notamment d'animateurs nature qualifiés. Elle bénéficie de la reconnaissance du Ministère de l'Éducation nationale.

La mer et les hommes du Bassin d'Arcachon



Prés salés de l'Île aux Oiseaux.

L'environnement marin est encore peu connu de nombreux habitants du Bassin d'Arcachon. Or cette aire marine protégée bénéficie depuis 2014 d'un outil de gouvernance répondant aux besoins de connaissance, de protection du milieu et des patrimoines marins et du développement durable des activités maritimes : [le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon](#).

Pour accompagner une bonne compréhension de son territoire, le Parc naturel marin s'appuie sur le savoir-faire en matière d'éducation à l'environnement de la [Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon](#) (Parc naturel régional des Landes de Gascogne) afin de proposer une nouvelle offre de découverte.

Objectifs du projet



Crevette nettoyeuse sous l'œil d'un congre.

[Vivre des expériences au contact de la nature et à la rencontre des acteurs locaux](#) et acquérir des connaissances sont des leviers d'action prioritaires, notamment envers les jeunes publics encore novices en terme de culture maritime et de métiers liés à la mer.

Localement, les actions d'éducation à l'environnement, qu'elles soient menées par des associations ou des acteurs publics, sont essentiellement tournées vers les primaires. Dans le cadre scolaire, les enfants font des sorties ponctuelles et ne peuvent que rarement appréhender le Bassin d'Arcachon dans sa globalité.

Il est donc apparu important de cibler les adolescents en situation scolaire, [collégiens ou lycéens de seconde](#), pour mener une action forte de sensibilisation axée sur [une bonne compréhension du Bassin d'Arcachon, de son identité maritime, de ses richesses naturelles et des interactions entre la nature et l'homme](#).

Une phase pilote avec deux classes du Bassin d'Arcachon

L'année scolaire 2019-2020 constituera la phase pilote du projet. Elle permettra la préparation et la mise en œuvre des actions avec deux classes, puis le bilan de l'action afin de l'ajuster pour la poursuivre dans d'autres établissements.

Parmi les collèges et lycées (filières générales et professionnelles) des dix communes du Bassin, deux classes seront retenues - l'une au nord, l'autre au sud - pour développer ce programme d'interventions.

L'intérêt des enseignants ainsi que leur motivation à s'engager dans une réflexion et un travail sur la connaissance du milieu marin conditionneront la réussite du projet au sein de l'établissement scolaire.

Contenus

Programme d'animation annuel

Le programme sera construit avec une entrée « pratique et découverte » autour de deux thématiques « Biodiversité et Ecosystèmes marins » et « Métiers liés à la mer » pour faciliter la compréhension et la connaissance de l'environnement et de la culture maritime du Bassin d'Arcachon et de ses acteurs.

La découverte sera une composante importante de l'approche pédagogique et travaillée pour permettre aux élèves de venir à la rencontre des milieux marins et de ses usagers professionnels ou de loisir, sur le terrain. L'accent sera mis sur les interrelations entre l'homme et les écosystèmes marins à l'échelle du Bassin d'Arcachon et plus largement à l'échelle des océans.

Les thématiques abordées et animations seront construites avec les enseignants pour assurer le lien avec les programmes officiels.

Biodiversité et Ecosystèmes marins

Il s'agira de découvrir et de comprendre les paysages et les milieux du Bassin d'Arcachon depuis l'estran jusqu'à l'océan en passant par la lagune, les plages océanes et l'ouvert du Bassin.

Des focus sur certaines espèces seront faits. Par exemple les zostères qui témoignent de la santé du milieu et permettent d'aborder la notion de protection ; le plancton dont on ne soupçonne souvent ni l'existence ni la richesse ; des espèces animales emblématiques telles que l'hippocampe et la seiche.

Sur la durée et de façon pluriannuelle, il serait intéressant d'intégrer des observations réalisées par les élèves à un réseau de suivi scientifique local afin de les rendre acteurs de la connaissance du milieu marin et de suivre l'évolution des écosystèmes.

Métiers liés à la mer

Il s'agira avant tout d'aller à la rencontre de professionnels qui travaillent sur le Bassin d'Arcachon en ouvrant sur la palette des métiers ayant développé une relation particulière avec le milieu marin : ostréiculteur, pêcheur, mareyeur à la criée, charpentier de marine, garde d'espaces naturels, secouriste en mer, chercheur scientifique, guide naturaliste, professionnel du tourisme, chargé de mission d'un Parc naturel marin...

Exemples de sujets pouvant être traités en fonction du niveau scolaire et du programme officiel :

En 6^e : les paysages du Bassin d'Arcachon, la diversité des êtres vivants, le métier d'ostréiculteur.

En 5^e : le développement durable vocation du PNMA, les ressources et leur gestion, le métier de pêcheur.

En 4^e : la reproduction des espèces marines, le métier de charpentier de marine.

En 3^e : la formation du Bassin d'Arcachon, pollutions marines, les métiers au sein du PNMA.

En 2nde : suivi scientifique/échantillonnage, les marées et courants marins dans le Bassin d'Arcachon, le métier de chercheur en milieu marin.

Centre de ressources documentaires

Sur cette première période de mise en place du projet et parallèlement au programme d'intervention, un centre de ressources numérique accessible aux enseignants sera créé afin qu'ils disposent d'un fond documentaire dont ils pourront se servir pour alimenter le programme scolaire.

Organisation du projet

L'animation s'articule autour de trois principes :

- proposer une « école de terrain » avec une immersion concrète dans le milieu basée sur une pédagogie avec des approches diverses, du sensoriel au ludique en passant par l'aspect didactique,
- construire dans le temps la mobilisation des jeunes par un cycle de découverte avec des sorties tout au long de l'année,
- inclure la valorisation des animations afin d'ancrer l'action dans le temps.

Pour cela, la Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon mobilise :

- une équipe d'animateurs qualifiés intervenant en milieu scolaire,
- des moyens ludiques et moins classiques pour mener les actions en tant qu'outils pédagogiques supports,
- une dessinatrice naturaliste pour amener un autre regard et d'autres techniques.

Pour les contenus et les rencontres, le Parc naturel marin apporte son expertise des milieux marins et sa connaissance des acteurs locaux.

Tout au long de l'année scolaire, trois grands axes de travail seront valorisés par un temps de restitution :

Sensibilisation

Que ce soit en salle ou sur le terrain, la sensibilisation au milieu marin, à sa biodiversité, à ses activités et à son fonctionnement, est le cœur du projet.



Sortie scolaire à la Salie avec la Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon.

Expérience

Les élèves vivront une expérience de nature en se rendant sur le terrain. Il ne s'agira pas uniquement d'une sortie mais de découvrir, observer, prendre conscience, comprendre, s'interroger...

La contribution à un programme de sciences participatives pourrait les rendre acteurs de la connaissance du milieu marin.

Rencontre

La rencontre avec des professionnels de la mer permettra de découvrir un métier qui fait partie intégrante de la vie du Bassin d'Arcachon.



Agents du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon : suivi de l'herbier de zostère naine.

Valorisation

La connaissance acquise tout au long de l'année donnera lieu à une restitution dont la forme sera choisie par l'enseignant/les élèves (panneaux, vidéo, dessins...).

Temps dédié

Les animations en classe, sorties terrain, rencontres avec des professionnels se dérouleront sur des demi-journées ou journées entières, à planifier avec les enseignants. Sur l'année scolaire, ce sont au total 4 à 6 journées dédiées au projet avec l'équipe d'animation.